



Bulletin Officiel

N° 5673 Vendredi 17 Août 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018 2

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIERE FISCALE 4

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

MICRORED « 2018-1 » 5-8

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2018-1 » 9

EMPRUNT OBLIGATAIRE «BNA SUBORDONNE 2018-1» 9

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 10-13

WIFAK BANK 14-16

REPORT D'UNE ECHEANCE DE PAIEMENT D'ANNUITE

SEVICOM 17

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 18-19

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE

DES ACTIONS LA SOCIETE « TUNISIE VALEURS »

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2018

- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
- SICAV TRESOR
- SICAV BH PLACEMENT
- AL HIFADH SICAV

ANNEXE IV

SITUATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ARRETEES AU 30/6/2018

- SPDIT SICAF

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2018**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2018**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2018, au plus tard le 20 juillet 2018.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Il est porté à la connaissance des institutions financières prévues par les dispositions de l'article 17 nouveau du code des droits et procédures fiscaux à savoir, les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des tiers ainsi que celles de gestion de fonds, les sociétés d'investissement, la société de dépôt, de compensation et de règlement Tunisie Clearing, que dans le cadre des travaux en vue de se conformer aux normes internationales d'échange de renseignements à la demande en matière fiscale et notamment celles relatives aux réponses aux demandes de renseignements émises par les Etats liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, et en application des dispositions de l'article 17 bis du code susvisé, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour la réception des demandes de renseignements émises par la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et la communication des renseignements demandés et ce, par courrier électronique à l'adresse **recod@finances.gov.tn**

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse susvisée et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2018, les informations ci-après:

- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ;
- L'adresse électronique de l'interlocuteur unique désigné, ainsi que son numéro de téléphone administratif.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

*Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions
de nominal 100 dinars*

Siège social : 65, Avenue Alain Savary- 1002 - Tunis

Registre de Commerce : B01170062013

Matricule Fiscale : 1314598/V/A/M

Tél : 71 843 600

Fax : 71 843 600

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

« MICROCRED 2018-1 »

**De 15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT
Prix d'émission : 100 dinars**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/04/2018** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 30MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **20/06/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 15MDT susceptible d'être porté à 20MDT, et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,75% et/ou TMM+3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ **Montant**

Le montant total du présent emprunt est fixé à 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «MICROCRED 2018-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- Suite -

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **24/07/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/09/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/10/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

1. Caractéristiques des titres émis

➤ **Dénomination de l'emprunt : « MICROCRED 2018-1»**

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Forme des titres :** Nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés :** les obligations sont soumises aux dispositions du Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/09/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **22/09/2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

➤ **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt** :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,75% et/ou variable TMM+3%;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,5%;

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,75% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 10,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **22/09/2023** pour la catégorie A et le **22/09/2025** pour la catégorie B.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 septembre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/09/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22/09/2019** pour la catégorie A et le **22/09/2021** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,75%** l'an pour la catégorie A et **10,50%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,67% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,67% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de

- Suite -

rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,667** années et de **4,072** années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« ATL 2018-1 »

BNA Capitaux –Intermédiaire en Bourse– porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « ATL 2018-1 », ouvertes au public le **27/04/2018**, ont été clôturées le **27/07/2018**, pour un montant de **25.410.500 DT**.

2018 - AS - 6190

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE «BNA Subordonné 2018-1»

BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», ouvertes au public le **10 Mai 2018**, ont été clôturées le **03 Août 2018**, pour un montant de **100 000 000 de dinars**.

2018 - AS - 6191

AVIS DE SOCIETES*

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE (**)**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis
Registre de Commerce: B132611999
Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسٲ ليز 2018-01»

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION ()**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

()REVISION DES CONDITIONS DE L'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE :**

Suite à l'augmentation continue du Taux de marché Monétaire (TMM) qui a atteint 7% de jour au jour et qui est susceptible de s'aggraver dans les mois à venir, la Direction Générale de BEST LEASE, afin de réussir la clôture de son opération d'émission des titres participatifs « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسٲ ليز 2018-01» dans des conditions de marché très difficiles, a décidé de réviser à la hausse le taux de profit proposé comme le montre le tableau ci-dessous et de prolonger la période de souscription jusqu'au **15 septembre 2018**:

Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)
8,5%	7,5%	1%

Le reste des conditions de l'émission reste inchangé.

- Suite -

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 »

« إصدارات باست ليز 2018-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 août 2018**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

- Suite -

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

1. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2025** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

2. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

- Suite -

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS**WIFAK BANK**

Société Anonyme au Capital de 150 000 000 de dinars divisé en 30 000 000 actions de 5 Dinar chacune

Siège Social : Avenue H. Bourguiba 4 100 Médénine

Registre de Commerce : B134782002

Matricule Fiscal : 798651L/P/M/000

« CHAHADET WIFAK BANK 2018 »**Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne****DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 29/06/2016 l'émission de titres participatifs à hauteur de 50 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 21 mai 2018, a décidé d'émettre des titres participatifs sous forme de «Moudharaba» telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 27 avril 2018, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 30 millions de dinars susceptibles d'être portée à 50 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Épargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8,5%	6,5%	2%	A la fin de la 7^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 30 000 000 de dinars, divisée en 300 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **02/07/2018** et clôturés au plus tard le **31/07/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du 31/07/2018, les souscriptions seront prolongées jusqu' au **15/08/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au 31/07/2018.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » « شهادات بنك الوفاق 2018 »
»

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au 31/07/2018.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2018 pour l'avance et au 31/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par STB FINANCE qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 31/07/2025 à la valeur nominale. La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.

- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à **8,5%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de **6,5%** calculée sur la valeur nominale est payable le 31 Décembre de chaque année.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable **le 31 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires du 30 juin 2025.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à **2%** de la valeur nominale.

Les clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Médenine.

AVIS DE SOCIETES

REPORT D'UNE ECHEANCE
DE PAIEMENT D'ANNUITE

SERVICOM SA

Siège social : 65 Rue 8601,2035 Zone industrielle Charguia 1 Tunis

La société **SERVICOM SA** informe les détenteurs d'obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire « **SERVICOM 2016** » visé par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n°16-940, **du report au 31/08/2018 du paiement de la quatrième échéance de l'emprunt** initialement prévue pour le 12/08/2018.

Les montants non payés à l'échéance du 12/08/2018, donneront lieu à un règlement d'intérêts au taux d'émission de l'emprunt, soit :

- 8,2% taux fixe
- TMM+ 3% taux variable.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	175,679	175,702		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	119,385	119,402		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	101,762	101,775		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	104,484	104,502		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	105,095	105,108		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,679	15,681		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	114,729	114,741		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,122	1,122		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	103,283	103,296		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,614	1,615		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,573	42,578		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,526	57,532		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	130,127	130,077		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	132,882	132,680		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	171,650	171,636		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	622,169	621,858		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	143,792	143,759		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	148,386	148,436		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	148,474	148,264		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	120,608	120,316		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	134,864	135,031		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	185,319	185,192		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	105,349	105,246		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	110,607	110,623		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	185,677	185,919		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	161,547	161,614		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	117,570	117,505		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	129,068	128,621		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	26,535	26,497		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2464,438	2454,263		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	140,365	139,871		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	168,179	167,990		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	218,239	216,906		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	20,982	20,832		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5503,850	5498,892		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	3,144	3,143		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,629	2,628		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,332	1,332		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,170	1,170		
40 FCP HAYETT PLENIITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,237	1,239		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,257	1,257		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	140,081	138,665		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	126,480	126,012		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1211,092	1212,368		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	13,240	13,098		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	12,077	12,058		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	107,396	107,410
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	101,796	101,810
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	103,826	103,840
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	101,809	101,821
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	103,244	103,260
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	106,211	106,224
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	103,749	103,764
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	100,785	100,794
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	102,744	102,754
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	103,357	103,372
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	102,365	102,377
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	105,919	105,934
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	104,033	104,045
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	102,933	102,944
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	102,089	102,103
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	103,362	103,373
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	101,766	101,782
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	102,930	102,952
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	104,433	104,444
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	101,845	101,860
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	101,889	101,901
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	104,630	104,643
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	101,541	101,552
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
70 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,520	10,521
71 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	102,599	102,610
72 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	102,584	102,599
73 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	103,956	103,968
74 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,327	10,328

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	66,567	66,352
76	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	114,346	114,206
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,882	18,866
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	346,661	347,255
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,634	30,637
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2690,251	2683,008
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	78,832	78,952
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	57,346	57,380
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	123,273	123,482
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	115,080	115,278

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,095	11,084
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,460	12,437
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,225	16,162
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	16,171	16,135
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	18,051	18,004
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,843	14,809
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	169,070	168,953
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	155,301	155,244
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	10,323	10,284
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	133,305	133,464
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	99,768	99,687
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	104,629	104,582
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	98,252	98,391
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	124,505	124,596
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	100,872	100,936
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	11,261	11,240
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	109,070	108,862
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	184,927	184,563

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	127,475	127,942
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	115,309	115,049
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	132,750	132,410
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	227,047	225,483
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	198,902	197,930
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	167,333	167,289
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	26,797	26,377
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	159,847	159,466
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	127,233	127,349
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9592,290	9535,187
115	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	83,323	82,786
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1143,758	1138,901
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6503,599	6479,940
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5648,773	5632,882
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,805	102,836

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

120	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	129,967	130,436
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

121	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	13 037,447	13 029,835
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

* SICAV en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018, pour tout placement sollicité après le 31/08/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « TUNISIE VALEURS »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Tunisie Valeurs » a pris les engagements suivants :

- Conformer l'article 10 de ses statuts relatif à la cession et à la transmission des actions en prenant en considération les dispositions de l'article 22 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier prévoyant que « l'admission des actions à la cote de la bourse vaut pour la société concernée renonciation de plein droit à toute clause d'agrément et de préemption prévue par ses statuts » ;
- Conformer ses états financiers individuels et consolidés aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF.
Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions Tunisie Valeurs acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte les éventuels changements pouvant toucher le business plan initial ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing ;
- Informer le public sur tout changement touchant la structure de capital d'INTEGRA PARTNERS ;
- Informer le public du résultat du contrôle social auquel la société « Tunisie Valeurs » va être soumise et qui va couvrir la période 2015-2017 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, la société « Tunisie Valeurs » envisage de déposer auprès de la BCT une demande d'agrément pour l'exercice des métiers de Banque d'affaires. A cet effet, elle s'engage à porter à la connaissance du public toute information pertinente concernant le déroulement de ce processus.

Par ailleurs, les actionnaires de référence^(*) de la société « Tunisie Valeurs » détenant 46,51% du capital après l'ouverture du capital, s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TUNISIE VALEURS » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 11/06/2018, son accord de principe quant à l'admission des actions de « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 2.000.000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;

Le Conseil, a en outre, pris acte de l'existence d'un pacte d'actionnaires et de l'engagement de mettre en place un contrat de liquidité.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse AFC a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de « Tunisie Valeurs » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 31 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

(*) La société INTEGRA PARTNERS, M. Slaheddine CAID ESSEBSI, M. Abderrazak BEN AMMAR et M. Slim MAAOUI

Contexte et objectifs de l'opération :

Les actionnaires de la société « Tunisie Valeurs » ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché principal de la cote de la Bourse.

Cette introduction permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ accroître sa notoriété à l'échelle nationale et internationale ;
- ✓ garantir la liquidité du titre ;
- ✓ pérenniser la société ;
- ✓ bénéficier de l'avantage fiscal en ouvrant plus de 30% du capital.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 30/03/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30/03/2018 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société « Tunisie Valeurs » et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » sur le marché principal et pour fixer les modalités de cette introduction.

Le Conseil d'Administration réuni le 22/06/2018 a approuvé le rapport d'évaluation de la société et a fixé les modalités de son introduction au Marché Principal de la cote de la Bourse par la cession de 704.572 actions représentant un pourcentage d'ouverture de 35,23% du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une cession de la part des actionnaires actuels de **704.572** actions d'une valeur nominale de 5 DT chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **35,23%** du capital social actuel, dont **30,23%** dans le public.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen d'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **604.572** actions au public, représentant **85,81%** de l'offre globale et **30,23%** du capital social de la société, centralisée auprès de la BVMT.

Par ailleurs, au cours de la période de l'Offre au Public, **100.000** actions représentant **5,00%** du capital social de la société feront l'objet d'un **Placement Privé** réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse. Ce placement privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

En parallèle à cette offre, l'actionnaire INTEGRA PARTNERS a décidé de céder une partie de ses actions au personnel de « Tunisie Valeurs » non actionnaire actuellement. Cette cession portera sur **20.000** actions représentant **1%** du capital de la société au prix de **27,9 DT** l'action, soit une décote de **10%** par rapport au prix de la présente OPF.

Les donneurs d'ordres dans le cadre du placement auprès du personnel non actionnaire n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : TUNISIE VALEURS

Siège social : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajene – Tunisie.

Forme juridique : Société anonyme, intermédiaire en bourse agréée par la BVMT le 06/11/1991.

Législation particulière applicable : De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société « Tunisie Valeurs » est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1^{er} novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse.

Date de constitution : 22/05/1991

Capital social : 10.000.000 dinars divisé en 2.000.000 actions ordinaires de nominal cinq (5) dinars entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions-acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **29/08/2018 au 14/09/2018 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Tunisie Valeurs », tous frais, commissions, courtages et Taxes compris, a été fixé à **31 DT**, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Privé.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achats pour les investisseurs désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès de l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, au comptant au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la société « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, est seul habilité à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre du Placement Privé.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre de **704.572** actions à céder, soit **35,23%** du capital de la société après la réalisation de l'opération.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- ✓ Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- ✓ Un Placement Privé,

comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombres d'actions offertes	Montant (DT)	% du capital après opération
Offre à Prix Ferme	85,81%	604.572	18.741.732	30,23%
Placement Privé	14,19%	100.000	3.100.000	5,00%
TOTAL	100,00%	704.572	21.841.732	35,23%

Offre à Prix Ferme

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Nombres d'actions	Montant (DT)	Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'offre
Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers y compris les OPCVM sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 100.000 actions.	170.000	5.270.000	8,50%	24,13%
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 10.000 actions.	350.000	10.850.000	17,50%	49,68%
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1.000 actions.	84.572	2.621.732	4,23%	12,00%
Total	604.572	18.741.732	30,23%	85,81%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

Pour les catégories A et B : les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Pour la catégorie C : les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à épuisement total de la quantité offerte.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A, B puis C.

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de la catégorie A doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres d'achat dans le cadre de l'une des trois catégories de l'OPF ne peuvent pas donner des ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeurs tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 100 actions, ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 10.000 actions pour les non institutionnels, et à 5% du capital social, soit 100.000 actions, pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre d'achat portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Placement Privé

Au cours de la période de l'Offre au public, **100.000** actions « Tunisie Valeurs » représentant **5,00%** du capital de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse.

Les actions seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 DT**. Ce Placement Privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

Les donneurs d'ordres dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Transmission des demandes et centralisation :

Offre à Prix Ferme :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévus par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Privé :

A l'issue de l'opération de Placement, Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Privé au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Placement auprès du personnel non actionnaire :

Les 20.000 actions offertes aux salariés de « Tunisie Valeurs » seront placées exclusivement par l'intermédiaire en Bourse Tunisie Valeurs. Un état comportant la liste exhaustive des acquéreurs des 20.000 actions sera transmis à la BVMT le jour de l'ouverture des plis.

Ouverture des plis et dépouillement :

Offre à Prix Ferme :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, AFC, intermédiaire en Bourse introducteur et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Privé :

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé sera communiqué sous plis fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive (diffusion d'au moins 30% du capital), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse, le nombre d'actions attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable (diffusion d'au moins 30% du capital), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du 16/07/2018, Tunisie Clearing a attribué aux actions de la société TUNISIE VALEURS le code ISIN : TN0007790017.

Le registre des actionnaires sera tenu par Tunisie Clearing.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Selon les dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et les textes subséquents, les entreprises qui s'introduisent en bourse et qui ouvrent au public au minimum 30% de leur capital social, bénéficient de la réduction du taux

de l'impôt sur les sociétés de 30% à 20% et ce, pendant les cinq ans qui suivent l'introduction en bourse.

Selon les dispositions de la loi de finances 2017 : le taux de l'IS de faveur de 20% est réduit à 15% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 25%, qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse à partir du 1^{er} janvier 2017 et avant le 31 décembre 2019.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une durée d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs » a été établi entre l'intermédiaire en Bourse AFC et les trois actionnaires de référence suivants de la société « Tunisie Valeurs », à savoir : la société INTEGRA PARTNERS, M. Slaheddine CAID ESSEBSI et M. Abderrazak BEN AMMAR, portant sur un montant de 500.000 DT et 56.708 actions.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°18-1003 du 09 Août 2018, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « Tunisie Valeurs », de l'Arab Financial Consultants –AFC– intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison social de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2018, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 30 Juin 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 98,546% de l'actif total au 30 Juin 2018 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 1,452% de l'actif total au 30 Juin 2018. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« Amen Bank », la «Banque de Tunisie et des Emirats » et l' «ArabTunisian Bank » représentent respectivement 32,944 %, 11,967% et 11,951% de l'actif total au 30 Juin 2018, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 30 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN
ARRETE AU 30 JUIN 2018

(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
ACTIF				
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	9 795 665,586	13 257 146,117	11 135 198,166
Actions et valeurs assimilées		0,000	472 949,700	0,000
Obligations et valeurs assimilées		9 795 665,586	12 784 196,417	11 135 198,166
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.3	144 374,561	1 148 767,164	901 446,743
Placements monétaires		0,000	0,000	499 456,296
Disponibilités		144 374,561	1 148 767,164	401 990,447
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		165,573	52,459	52,459
Autres débiteurs		165,573	52,459	52,459
TOTAL ACTIF		9 940 205,720	14 405 965,740	12 036 697,368
PASSIF				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	18 926,309	20 889,941	21 665,264
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	37 570,181	48 119,129	24 736,419
TOTAL PASSIF		56 496,490	69 009,070	46 401,683
ACTIF NET		9 883 709,230	14 336 956,670	11 990 295,685
CP1- CAPITAL	3.7	9 678 458,946	14 109 298,852	11 601 043,511
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	3.8	205 250,284	227 657,818	389 252,174
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,665	131,081	107,779
Sommes distribuables de la période		205 249,619	227 526,737	389 144,395
ACTIF NET		9 883 709,230	14 336 956,670	11 990 295,685
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		9 940 205,720	14 405 965,740	12 036 697,368

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-04-2018 AU 30-06-2018

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/04/2018 AU 30/06/2018	DU 01/01/2018 AU 30/06/2018	DU 01/04/2017 AU 30/06/2017	DU 01/01/2017 AU 30/06/2017	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.2	129 708,155	258 487,470	149 143,921	310 621,428	598 056,226
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		129 708,155	258 487,470	149 143,921	310 621,428	598 056,226
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.4	1 099,483	2 679,463	4 199,519	5 398,807	29 149,839
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		130 807,638	261 166,933	153 343,440	316 020,235	627 206,065
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-14 533,128	-29 834,668	-20 043,917	-40 992,878	-78 929,988
REVENU NET DES PLACEMENTS		116 274,510	231 332,265	133 299,523	275 027,357	548 276,077
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	3.6	-7 881,222	-15 837,942	-22 069,129	-43 559,929	-87 320,851
RESULTAT D'EXPLOITATION		108 393,288	215 494,323	111 230,394	231 467,428	460 955,226
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-6 432,868	-10 244,704	6 886,005	-3 940,691	-71 810,831
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		101 960,420	205 249,619	118 116,399	227 526,737	389 144,395
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		6 432,868	10 244,704	-6 886,005	3 940,691	71 810,831
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-2 339,073	2 064,960	-3 104,572	-6 475,469	-187 154,726
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	-17 253,500	0,000	4 925,383	185 496,404
Frais de négociation de titres		0,000	-466,467	0,000	-1 216,148	-1 216,148
RESULTAT NET DE LA PERIODE		106 054,215	199 839,316	108 125,822	228 701,194	458 080,756

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-04-2018 AU 30-06-2018**

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/04/2018 AU 30/06/2018	DU 01/01/2018 AU 30/06/2018	DU 01/04/2017 AU 30/06/2017	DU 01/01/2017 AU 30/06/2017	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	106 054,215	199 839,316	108 125,822	228 701,194	458 080,756
Résultat d'exploitation	108 393,288	215 494,323	111 230,394	231 467,428	460 955,226
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2 339,073	2 064,960	-3 104,572	-6 475,469	-187 154,726
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	-17 253,500	0,000	4 925,383	185 496,404
Frais de négociation de titres	0,000	-466,467	0,000	-1 216,148	-1 216,148
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-297 846,144	-297 846,144	-486 511,721	-486 511,721	-486 511,721
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-487 908,441	-2 008 579,627	720 204,396	-1 884 077,330	-4 460 117,877
SOUSCRIPTIONS	2 583 843,038	3 863 291,719	3 431 387,447	5 095 158,325	7 644 396,660
- Capital	2 528 031,430	3 759 067,560	3 325 881,720	4 926 088,352	7 411 975,620
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 631,343	-4 590,058	-233,747	-103,739	-245,706
- Régularisation des sommes distribuables	59 442,949	108 814,217	105 739,474	169 173,712	232 666,746
RACHATS	-3 071 751,479	-5 871 871,346	-2 711 183,051	-6 979 235,655	-12 104 514,537
- Capital	-2 967 960,940	-5 666 840,740	-2 615 109,424	-6 718 051,158	-11 712 825,422
- Régularisation des sommes non distribuables	4 239,805	5 433,680	241,332	-202,542	679,316
- Régularisation des sommes distribuables	-108 030,342	-210 464,286	-96 314,959	-260 981,955	-392 368,431
VARIATION DE L'ACTIF NET	-679 700,370	-2 106 586,455	341 818,497	-2 141 887,857	-4 488 548,842
AN4- ACTIF NET					
En début de période	10 563 409,600	11 990 295,685	13 995 138,173	16 478 844,527	16 478 844,527
En fin de période	9 883 709,230	9 883 709,230	14 336 956,670	14 336 956,670	11 990 295,685
AN5- NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	100 473	115 027	132 852	157 662	157 662
En fin de période	96 111	96 111	139 898	139 898	115 027
VALEUR LIQUIDATIVE	102,836	102,836	102,481	102,481	104,239
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,13%	3,83%	2,97%	3,09%	3,23%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/06/2018** à **9 795 665,586** dinars contre **13 257 146,117** dinars au **30/06/2017** et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2018	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	233 200,000	240 832,000	2,437
AB SUB 2009/B TV	5000	233 200,000	242 124,000	2,450
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	533 100,000	555 732,000	5,623
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	533 100,000	555 732,000	5,623
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	448 000,000	450 732,800	4,560
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	733 200,000	737 184,000	7,459
BNA SUB 2009	20000	799 400,000	807 448,000	8,169
BTE 2009 5.25%	10000	200 000,000	206 648,000	2,091
BTE 2010 CAT A TV	7000	210 000,000	218 220,800	2,208
BTE 2011 09022032 6.25	5000	350 000,000	356 808,000	3,610
BTE 2011 09022032 6.25	5000	350 000,000	356 808,000	3,610
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2500	50 000,000	51 062,000	0,517
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	28140	804 100,500	829 426,500	8,392
CHO 2009 TMM+1	6000	150 000,000	154 804,800	1,566
HL 2014-1 A TF 7.65	5000	200 000,000	208 184,000	2,106
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	466 400,000	471 816,000	4,774
STB SUB 2011A 6.1 270119	5000	71 380,000	72 860,000	0,737
SUB AMEN BANK 2012	10000	500 000,000	521 456,000	5,276
SUB AMEN BANK 2012	22223	1 111 150,000	1 158 831,669	11,725
UIB 2009/1	5000	233 211,300	243 023,462	2,459
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10000	142 600,000	145 400,000	1,471
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3300	66 000,000	68 830,080	0,696
Total	202 163	8 418 041,800	8 653 964,111	87,558

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 30/06/2018	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	100	102 815,000	102 179,918	1,034
BTA 6.9% MAI 2022	1000	1 072 685,000	1 039 521,557	10,518
Total	1 100	1 175 500,000	1 141 701,475	11,552

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} Avril 2018 au 30 Juin 2018 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	Plus ou moins values réalisées
Titres des OPCVM		0,000	0,000	0,000
Obligations des sociétés		432 100,000	432 100,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	06/04/2018	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2013/1 TF	17/05/2018	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2018	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2018	32 000,000	32 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		432 100,000	432 100,000	0,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **129 708,155** dinars pour la période du **1er Avril 2018** au **30 Juin 2018** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/04/2018 au 30/06/2018	du 01/01/2018 au 30/06/2018	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des obligations					
- Intérêts	114 848,795	225 928,896	128 908,985	268 948,382	515 469,308
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
- Intérêts	14 859,360	32 558,574	20 234,936	41 673,046	82 586,918
TOTAL	129 708,155	258 487,470	149 143,921	310 621,428	598 056,226

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au **30/06/2018** à **144 374,561** Dinars et se détaillent comme suit :

Disponibilités	Valeur au 30/06/2018	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	143 332,513	1,450
Intérêts courus sur comptes bancaires	1 042,048	0,011
Total des disponibilités	144 374,561	1,461

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/04/2018** au **30/06/2018** s'élèvent à **1 099,483** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/04/2018 au 30/06/2018	du 01/01/2018 au 30/06/2018	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du compte de dépôt	1 099,483	2 135,759	4 199,519	5 398,807	11 845,391
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	543,704	0,000	0,000	17 304,448
TOTAL	1 099,483	2 679,463	4 199,519	5 398,807	29 149,839

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **30/06/2018** à **56 496,490** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Opérateurs Créditeurs	18 926,309	20 889,941	21 665,264
Gestionnaire	13 643,057	19 161,399	18 152,290
Dépositaire	5 283,252	1 728,542	3 512,974
Autres Créditeurs Divers	37 570,181	48 119,129	24 736,419
Commissaire aux comptes	22 414,755	8 946,970	15 764,538
Etat Impôts et Taxes	6 351,047	31 921,949*	125,615
Conseil du Marché Financier	833,281	1 192,254	1 116,718
Publications diverses	467,387	1 616,765	3 288,357
Dividendes à payer	7 503,711	4 441,191	4 441,191
TOTAL	56 496,490	69 009,070	46 401,683

(*) dont la contribution exceptionnelle d'un montant de 26 395,302 dinars.

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	Du 01/04/2018 Au 30/06/2018	Du 01/01/2018 Au 30/06/2018	Du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Charges de gestion des placements	14 533,128	29 834,668	20 043,917	40 992,878	78 929,988
Commission de gestion	13 643,057	28 064,390	19 161,399	39 237,516	75 390,194
Commission de dépôt	890,071	1 770,278	882,518	1 755,362	3 539,794
Autres Charges	7 881,222	15 837,942	22 069,129	43 559,929	87 320,851
Honoraires du commissaire aux comptes	3 419,101	6 650,217	3 371,732	6 706,412	13 523,980
Redevances CMF sur les OPCVM	2 545,292	5 236,101	3 608,449	7 389,169	14 046,614

Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	327,725	809,697	434,019	842,068	1 626,775
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 580,033	3 116,855	1 074,983	2 217,500	4 391,092
Frais Bancaires	9,071	25,072	9,480	9,478	48,134
Contribution Exceptionnelle	0,000	0,000	13 570,466	26 395,302	53 684,256
TOTAL	22 414,350	45 672,610	42 113,046	84 552,807	166 250,839

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Avril au 30 Juin 2018 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2018		
Montant		10 120 119,067
Nombre de titres		100 473
Nombre d'actionnaires		551
Souscriptions réalisées		
		2 524 400,087
Montant		2 528 031,430
Régularisation des sommes non distribuables		-3 631,343
Nombre de titres émis		25 066
Nombre d'actionnaires nouveaux		27
Rachats effectués		
		-2 963 721,135
Montant		-2 967 960,940
Régularisation des sommes non distribuables		4 239,805
Nombre de titres rachetés		-29 428
Nombre d'actionnaires sortants		-20
Capital au 30/06/2018		
		9 678 458,946
Montant		9 680 189,557
Plus ou moins values réalisées sur cessions des titres		0,000
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres		-2 339,073
Frais de négociation de titres		0,000
Régularisation des sommes non distribuables		608,462
Modification comptable		0,000
Nombre de titres		96 111
Nombre d'actionnaires		558

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2018 au 30/06/2018	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Résultats distribuables de la période	215 494,323	231 467,428	460 955,226
Régularisations de la période	-10 244,704	-3 940,691	-71 810,831
Sommes distribuables de la période	205 249,619	227 526,737	389 144,395
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,665	131,081	107,779
Sommes distribuables	205 250,284	227 657,818	389 252,174

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 2^{ème} trimestre 2018 sont de 3 419,101 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

SICAV TRESOR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2018, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 30 Juin 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 30 Juin 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en titres émis ou garantie par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » représentent 28,19% de l'actif total au 30 Juin 2018, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Toutefois, les certificats de dépôts émis par la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et souscrits par SICAV TRESOR bénéficient de la garantie de la BANQUE DE TUNISIE. Cette garantie représente 11,63% du total actif de la SICAV TRESOR au 30 Juin 2018.

Tunis, le 30 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

SICAV TRESOR

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	181 301 682,480	253 284 608,549	187 482 559,215
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		42 049 043,110	51 571 841,194	47 293 332,234
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		134 701 499,670	195 606 725,455	135 557 034,681
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		4 551 139,700	6 106 041,900	4 632 192,300
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	76 588 316,839	69 914 315,977	106 954 790,382
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		73 396 990,311	69 675 559,589	101 940 531,144
AC2-B	DISPONIBILITES		3 191 326,528	238 756,388	5 014 259,238
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		6 638,673	0,000	0,000
TOTAL ACTIF			257 896 637,992	323 198 924,526	294 437 349,597
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	108 754,165	133 322,164	129 481,069
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	70 658,016	634 688,561	93 553,159
TOTAL PASSIF		PA	179 412,181	768 010,725	223 034,228
ACTIF NET			257 717 225,811	322 430 913,801	294 214 315,369
CP1	CAPITAL	CP1	252 496 933,664	316 668 994,376	284 043 740,634
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	5 220 292,147	5 761 919,425	10 170 574,735
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		873,161	2 981,232	2 674,884
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		5 737 514,791	6 100 679,579	11 544 025,065
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-518 095,805	-341 741,386	-1 376 125,214
ACTIF NET			257 717 225,811	322 430 913,801	294 214 315,369
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			257 896 637,992	323 198 924,526	294 437 349,597

SICAV TRESOR

ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	Période du	Période du	Période du	Période du	31/12/2017	
		01/04/2018	01/01/2018	01/04/2017	01/01/2017		
		au	au	au	au		
		30/06/2018	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2017		
PR1		REVENUS DU					
	PR1	PORTEFEUILLE-TITRES	2 285 021,515	4 347 567,780	3 543 090,146	6 960 265,685	12 145 152,604
PR1-A		REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES	584 557,499	1 162 334,939	600 812,504	1 231 963,864	2 481 629,304
PR1-B		REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT	1 503 860,716	2 988 629,541	2 742 998,542	5 529 022,721	9 464 244,200
PR1-C		REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)	196 603,300	196 603,300	199 279,100	199 279,100	199 279,100
PR2		REVENUS DES					
	PR2	PLACEMENTS MONETAIRES	1 146 977,013	2 284 578,160	333 477,849	771 264,803	2 585 816,840
PR2-A		REVENUS DES BONS DU TRESOR	32 223,927	37 299,125	9 996,855	14 354,552	26 608,645
PR2-B		REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT	1 114 753,086	2 247 279,035	323 480,994	756 910,251	2 429 354,277
PR2-C		REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)	0,000	0,000	0,000	0,000	129 853,918
REVENUS DES PLACEMENTS		3 431 998,528	6 632 145,940	3 876 567,995	7 731 530,488	14 730 969,444	
CH1		CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	-348 397,983	-715 021,419	-419 826,626	-867 133,102	-1 667 708,464
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 083 600,545	5 917 124,521	3 456 741,369	6 864 397,386	13 063 260,980	
CH2		AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-88 404,830	-179 609,730	-380 216,681	-763 717,807	-1 519 235,915
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 995 195,715	5 737 514,791	3 076 524,688	6 100 679,579	11 544 025,065	
PR4		REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	-483 819,222	-518 095,805	-330 072,989	-341 741,386	-1 376 125,214
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 511 376,493	5 219 418,986	2 746 451,699	5 758 938,193	10 167 899,851	
PR4-A		REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)	483 819,222	518 095,805	330 072,989	341 741,386	1 376 125,214
PR4-B		VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-212 497,474	-229 447,989	699 796,842	522 492,242	1 586 189,250
PR4-C		+/- VALUES REALISEES/CESSION TITRES	3 819,049	3 064,299	-1 116 706,625	-1 117 461,375	-2 278 141,741
PR4-D		FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-2 668,131	-2 668,131	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 783 849,159	5 508 462,970	2 659 614,905	5 505 710,446	10 852 072,574	

SICAV TRESOR
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 30-06-2018

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	31/12/2017	
	01/04/2018	01/01/2018	01/04/2017	01/01/2017		
	au	au	au	au		
	30/06/2018	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2017		
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL					
	2 783 849,159	5 508 462,970	2 659 614,905	5 505 710,446	10 852 072,574	
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 995 195,715	5 737 514,791	3 076 524,688	6 100 679,579	11 544 025,065
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-212 497,474	-229 447,989	699 796,842	522 492,242	1 586 189,250
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	3 819,049	3 064,299	-1 116 706,625	-1 117 461,375	-2 278 141,741
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-2 668,131	-2 668,131	0,000	0,000	0,000
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES					
	-9 802 158,080	-9 802 158,080	-12 502 514,180	-12 502 514,180	-12 502 514,180	
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
	-30 219 932,828	-32 203 394,448	-30 512 968,063	-16 631 454,954	-50 194 415,514	
	SOUSCRIPTIONS					
	91 790 674,279	171 772 603,099	102 051 732,561	217 298 777,163	449 595 598,990	
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	90 659 000,000	168 874 200,000	100 517 600,000	212 679 100,000	442 746 900,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-1 580 039,207	-2 899 624,190	-1 605 471,440	-3 286 426,914	-7 135 707,952
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	1 315 024,446	4 068 465,188	1 764 907,955	6 067 339,969	6 069 470,103
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS(S)	1 396 689,040	1 729 562,101	1 374 696,046	1 838 764,108	7 914 936,839
	RACHATS					
	-122 010 607,107	-203 975 997,547	-132 564 700,624	-233 930 232,117	-499 790 014,504	
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-120 618 500,000	-200 747 900,000	-130 176 500,000	-228 766 200,000	-491 917 800,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	2 103 582,751	3 455 569,041	2 065 075,646	3 546 808,463	7 951 619,117
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-1 615 181,596	-4 436 008,682	-2 748 507,235	-6 530 335,086	-6 532 771,568
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS(R)	-1 880 508,262	-2 247 657,906	-1 704 769,035	-2 180 505,494	-9 291 062,053
	VARIATION DE L'ACTIF NET					
	-37 238 241,749	-36 497 089,558	-40 355 867,338	-23 628 258,688	-51 844 857,120	
AN4	ACTIF NET					
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	294 955 467,560	294 214 315,369	362 786 781,139	346 059 172,489	346 059 172,489
AN4-B	FIN DE PERIODE	257 717 225,811	257 717 225,811	322 430 913,801	322 430 913,801	294 214 315,369
AN5	NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	2 869 947	2 889 089	3 516 516	3 380 798	3 380 798
AN5-B	FIN DE PERIODE	2 570 352	2 570 352	3 219 927	3 219 927	2 889 089
	VALEUR LIQUIDATIVE					
A-	DEBUT DE PERIODE	102,773	101,836	103,166	102,360	102,360
B-	FIN DE PERIODE	100,265	100,265	100,136	100,136	101,836
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE					
	3,95%	3,86%	3,13%	3,17%	3,23%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV TRESOR

PERIODE DU 01.01.2018 AU 30.06.2018

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30-06-2018 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/06/2018, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2018	% de l'Actif Net
AC1-A. Obligations de sociétés		41,021,187.404	42,049,043.110	16.32
AIL 2014/1	10,000	400,000.000	421,440.000	0.16
AMEN BANK 2009 A	30,000	1,399,200.000	1,444,992.000	0.56
AMEN BANK 2009 B	30,000	1,399,200.000	1,452,744.000	0.56
AMEN BANK 2010 SUB	50,000	2,665,500.000	2,778,700.000	1.08
AMEN BANK 2011/1 SUB	30,000	1,200,000.000	1,244,592.000	0.48
AMEN BANK2008	10,000	500,000.000	503,144.000	0.20
ATB 2007/1(20 ANS)	20,000	900,000.000	905,312.000	0.35
ATB 2007/1(25 ANS)	31,000	1,735,608.000	1,746,197.600	0.68
ATB 2009/A2	15,000	187,500.000	188,580.000	0.07
ATB 2009/B1	5,000	300,000.000	301,576.000	0.12
ATB SUB 2017 A	22,000	2,200,000.000	2,238,965.946	0.87
ATL 2011	15,000	300,000.000	305,676.000	0.12
ATL 2013/1	10,000	400,000.000	404,176.000	0.16
ATL 2014/1	5,000	100,000.000	101,696.000	0.04
ATL 2014/3	20,000	800,000.000	818,928.000	0.32
ATL 2015/1	10,000	1,000,000.000	1,060,736.000	0.41
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10,000	200,000.000	200,864.000	0.08
ATTIJARI LEASING 2014-1/B	5,000	100,000.000	100,412.000	0.04
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	800,000.000	809,576.000	0.31
BH 2009	70,000	3,766,000.000	3,860,976.000	1.50

BH 2013/1	10,000	285,000.000	285,128.000	0.11
BNA 2009	10,000	399,700.000	403,772.000	0.16
BTE 2009	50,000	1,000,000.000	1,033,240.000	0.40
BTE 2010	15,000	450,000.000	467,616.000	0.18
BTE 2011/A	20,000	400,000.000	408,496.000	0.16
BTK 2009	50,000	2,332,046.154	2,372,446.154	0.92
BTK 2014/1SUB	10,000	400,000.000	412,760.000	0.16
CHO 2009/BIAT	7,000	175,000.000	180,605.600	0.07
CHO COMPANY 2009/BIAT	3,000	75,000.000	76,951.200	0.03
CIL 2014/1	10,000	400,000.000	422,160.000	0.16
CIL 2014/2	10,000	400,000.000	410,128.000	0.16
CIL 2015/1	15,000	600,000.000	601,608.000	0.23
CIL 2017/1	30,000	2,400,000.000	2,401,608.000	0.93
HL 2013/2A	15,000	300,000.000	305,820.000	0.12
HL 2013/2B	10,000	600,000.000	611,888.000	0.24
HL 2014/1	10,000	800,000.000	833,368.000	0.32
STB 2008/1	50,000	3,000,000.000	3,023,240.000	1.17
STB 2008/2	2,200	101,533.250	103,356.610	0.04
STB 2010/1	10,000	200,000.000	202,728.000	0.08
STB 2011/A	25,000	356,500.000	363,880.000	0.14
TL 2014/1	5,000	100,000.000	101,008.000	0.04
UIB 2009/1A	30,000	600,000.000	624,096.000	0.24
UIB 2009/1B	40,000	1,865,600.000	1,944,096.000	0.75
UIB 2009/1C	30,000	1,800,000.000	1,880,544.000	0.73
UIB 2011-2	30,000	427,800.000	436,200.000	0.17
UIB 2011/1A	30,000	1,200,000.000	1,253,016.000	0.49
AC1-B. Emprunts d'Etat		133,243,779.309	134,701,499.670	52.27
Bons du Trésor Assimilables		133,203,607.300	134,661,271.200	52.25
BTA 5.50% 10/2018	7,832	7,579,809.600	7,827,172.055	3.04
BTA 5.50%-03/2019 (10 ANS)	61,898	64,654,989.000	65,483,235.114	25.41
BTA 5.50% 02/2020	360	347,580.000	353,612.219	0.14
BTA 5.50% 10/2020	10,500	10,104,050.000	10,430,614.383	4.05
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	16,611	17,413,378.700	17,546,521.551	6.81
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	34,700	33,103,800.000	34,483,738.192	13.38
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA			-1,463,622.314	-0.57
Emprunt National 2014 CAT. A /5	17,644	40,172.009	40,228.470	0.02
AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)		4,610,588.378	4,551,139.700	1.77
FCP HELION MONEO	1,700	173,857.016	173,214.700	0.07
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42,500	4,436,731.362	4,377,925.000	1.70
Total portefeuille titres		178,875,555.091	181,301,682.480	70.35

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2,285,021.515 Dinars** du 01.04.2018 au 30.06.2018, contre **3,543,090.146 Dinars** du 01.04.2017 au 30.06.2017 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.04.2018 Au 30.06.2018	Du 01.01.2018 Au 30.06.2018	Du 01.04.2017 Au 30.06.2017	Du 01.01.2017 Au 30.06.2017	31/12/2017
Revenus des obligations de sociétés	584,557.499	1,162,334.939	600,812.504	1,231,963.864	2,481,629.304
Revenus des Emprunts d'Etat	1,503,860.716	2,988,629.541	2,742,998.542	5,529,022.721	9,464,244.200
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	196,603.300	196,603.300	199,279.100	199,279.100	199,279.100
TOTAL	2,285,021.515	4,347,567.780	3,543,090.146	6,960,265.685	12,145,152.604

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2018, à **73,396,990.311 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et en Certificats de Dépôt et se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2018	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	986	943,390.209	945,441.713	0.37
BTC 52S-12/03/2019	986	943,390.209	945,441.713	0.37

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2018	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an	BIAT		145	72,405,260.561	72,451,548.598	28.11
CDP 10J-01/07/2018	BIAT	5.89	3	1,498,039.874	1,500,000.000	0.58
CDP 10J-02/07/2018	BIAT	5.89	2	998,693.249	999,869.132	0.39
CDP 10J-04/07/2018	BIAT	5.89	1	499,346.625	499,803.763	0.19
CDP 10J-05/07/2018	BIAT	5.89	6	2,996,079.747	2,998,430.361	1.16
CDP 10J-06/07/2018	BIAT	5.89	112	55,926,821.950	55,963,381.068	21.72
CDP 10J-07/07/2018	BIAT	5.89	1	499,346.625	499,607.719	0.19
CDP 10J-08/07/2018	BIAT	5.89	14	6,990,852.744	6,993,593.782	2.71
CDP 10J-09/07/2018	BIAT	5.89	6	2,996,079.747	2,996,862.773	1.16

Les certificats de dépôt émis par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » et souscrits par SICAV TRESOR bénéficient de la garantie de la « Banques de Tunisie » pour un montant égal à 30 Millions de Dinars soit 11,63 % du total actif de la SICAV TRESOR au 30 Juin 2018.

AC2-B Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2018, à **3,191,326.528 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR 2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.04.2018 au 30.06.2018 à **1,146,977.013 Dinars**, contre **333,477.849 Dinars** du 01.04.2017 au 30.06.2017 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.04.2018 au 30.06.2018	Du 01.01.2018 au 30.06.2018	Du 01.04.2017 au 30.06.2017	Du 01.01.2017 au 30.06.2017	31.12.2017
Revenus des Bons du Trésor à CT	32,223.927	37,299.125	9,996.855	14,354.552	26 608,645
Revenus des Certificats de Dépôt	1,114,753.086	2,247,279.035	323,480.994	756,910.251	2 429 354,277
Revenus des Autres Placements (Dépôt à terme)	0.000	0.000	0.000	0.000	129 853,918
TOTAL	1,146,977.013	2,284,578.160	333,477.849	771,264.803	2 585 816,840

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/06/2018 à 6,638.673 **Dinars** et représentent la retenue à la source sur l'achat de l'emprunt de société ATB SUB 2017/1 en date du 23/05/2018.

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.04.2018 au 30.06.2018 à **348,397.983 Dinars** contre **419,826.626 Dinars** du 01.04.2017 au 30.06.2017 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.04.2018 au 30.06.2018	Du 01.01.2018 au 30.06.2018	Du 01.04.2017 au 30.06.2017	Du 01.01.2017 au 30.06.2017	31.12.2017
Rémunération du gestionnaire	139,359.192	286,008.566	167,930.650	346,853.240	667,083.379
Rémunération du dépositaire	69,679.599	143,004.287	83,965.326	173,426.622	333,541.706
Rémunération des distributeurs	139,359.192	286,008.566	167,930.650	346,853.240	667,083.379
Total	348,397.983	715,021.419	419,826.626	867,133.102	1,667,708.464

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.04.2018 au 30.06.2018 à **88,404.830 Dinars**, contre **380,216.681 Dinars** du 01.04.2017 au 30.06.2017 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.04.2018 au 30.06.2018	Du 01.01.2018 Au 30.06.2018	Du 01.04.2017 au 30.06.2017	Du 01.01.2017 Au 30.06.2017	31.12.2017
Redevance CMF	69,678.389	143,001.821	83,962.687	173,421.277	333,531.963
Impôts et Taxes	8,481.695	16,482.063	9,591.780	19,229.186	36,727.783
Rémunération CAC	6,864.039	13,652.649	5,935.381	12,011.011	25,301.593
Contribution exceptionnelle	0.000	0.000	277,719.715	552,387.565	1,113,930.800
Jetons de présence	1,495.858	2,975.278	1,495.858	2,975.278	5,999.870
Charges Diverses	1,884.849	3,497.919	1,511.260	3,693.490	3,743.906
Total	88,404.830	179,609.730	380,216.681	763,717.807	1,519,235.915

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2018 à **179,412.181 Dinars**, contre **768,010.725 Dinars** au 30.06.2017 et s'analyse comme suit :

	PASSIF	30.06.2018	30.06.2017	31.12.2017
PA1	Opérateurs créditeurs	108,754.165	133,322.164	129,481.069
PA 2	Autres créditeurs divers	70,658.016	634,688.561	93,553.159
	TOTAL	179,412.181	768,010.725	223,034.228

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.06.2018, à **108,754.165 Dinars** contre **133,322.164 Dinars** au 30.06.2017 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	30.06.2018	30.06.2017	31.12.2017
Gestionnaire	43,501.666	53,328.866	51,792.425
Dépositaire	21,750.833	26,664.432	25,896.219
Distributeurs	43,501.666	53,328.866	51,792.425
Total	108,754.165	133,322.164	129,481.069

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.06.2018, à **70,658.016 Dinars** contre **634,688.561 Dinars** au 30.06.2017 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	30.06.2018	30.06.2017	31.12.2017
Etat, impôts et taxes	20,585.913	24,313.983	21,812.203
Contribution exceptionnelle	0.000	552,387.565	0.000
Redevance CMF	21,750.453	26,663.596	25,895.496
Provision pour charges à payer	10,841.432	13,521.653	11,872.569
Rémunération CAC	13,487.416	13,664.785	26,955.367
Jetons de présence	2,974.986	2,975.116	5,999.708
Dividendes à payer des exercices antérieurs	1,017.816	1,161.863	1,017.816
Total	70,658.016	634,688.561	93,553.159

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30.06.2018 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2018 (en nominal)

- Montant : 288,908,900.000 Dinars
- Nombre de titres : 2,889.089
- Nombre d'actionnaires : 3,292

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 168,874,200.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 1,688.742

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 200,747,900.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 2,007.479

Capital au 30.06.2018 : 252,496,933.664 Dinars

- Montant en nominal : 257,035,200.000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : -4,538,266.336 Dinars
- Nombres de titres : 2,570.352
- Nombre d'actionnaires : 2,955

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 30.06.2018 à **-4,538,266.336 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-4,865,159.366
1- <u>Résultat non distribuable de la période</u>	-229,051.821
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-229,447.989
+/- values réalisées sur cession de titres.	3,064.299
Frais de négociation de titres	-2,668.131
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	555,944.851
Aux émissions	-2,899,624.190
Aux rachats	3,455,569.041
Total sommes non distribuables	-4,538,266.336

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables de la période correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30.06.2018 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	5,737,514.791
- Régularisation du résultat distribuable de la période	-518,095.805
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	873.161
SOMMES DISTRIBUABLES	5,220,292.147

4. AUTRES INFORMATIONS :

<u>4-1 Données par action</u>	<u>30.06.2018</u>	<u>30.06.2017</u>
• Revenus des placements	2.580	2.401
• Charges de gestion des placements	-0.278	-0.269
• Revenus net des placements	2.302	2.132
• Autres charges d'exploitation	-0.070	-0.237
• Résultat d'exploitation	2.232	1.895
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0.202	-0.106
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	2.031	1.789
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.202	0.106

• Variation des +/- values potentielles/titres	-0.089	0.162
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0.001	-0.347
•Frais de négociation de titres	-0.001	0.000
RESULTAT NET DE LA PERIODE	2.143	1.710

4-2 Ratios de gestion des placements	30.06.2018	30.06.2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.248%	0.248%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0.062%	0.218%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	1.990%	1.744%
Actif net moyen	288,373,025.791	349,715,968.263

4-3 Rémunération du gestionnaire , du dépositaire et des distributeurs

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.

SICAV BH PLACEMENT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2018

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 Février 2018 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV BH PLACEMENTS» pour la période allant du 1^{er} Avril au 30 Juin 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **4 621 383**, un actif net de D : **4 374 668** et un bénéfice de la période de D : **170 082**.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH PLACEMENT » arrêtés au 30 Juin 2018, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons l'observation suivante :

- L'emploi de l'actif en valeurs mobilières s'élève au 30 Juin 2018 à 81.69 % dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 5% de leurs actifs nets en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Les emplois en « SICAV BHO » représentent à la clôture de la période 5.06% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25/09/2001.

Tunis, le 30 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

BILAN
au 30 Juin 2018
(unité : TND)

<u>ACTIF</u>	Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	3 775 079	2 794 850	3 663 077
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 084 155	942 024	1 016 192
b- Obligations et valeurs assimilées		2 690 924	1 852 827	2 646 885
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		845 757	830 958	893 604
a- Placements monétaires		-	-	-
b- Disponibilités		845 757	830 958	893 604
AC 3 - Créances d'exploitation		548	2 726	548
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	2 179	-
b- Autres créances d'exploitation		548	548	548
TOTAL ACTIF		4 621 383	3 628 534	4 557 228
 <u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	5 502	4 383	5 213
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	241 213	247 498	249 837
TOTAL PASSIF		246 715	251 880	255 051
 <u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3 - 4	4 266 807	3 266 732	4 117 772
CP- 2 Sommes distribuables		107 861	109 922	184 405
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		98	76	94
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3 - 5	107 762	109 846	184 311
TOTAL ACTIF NET		4 374 668	3 376 654	4 302 177
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 621 383	3 628 534	4 557 228

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 30 Juin 2018
(Unité en TND)

		Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	80 507	116 625	113 060	128 386	185 175
a- Dividendes		41 160	41 160	93 700	93 700	94 440
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		39 347	75 465	19 360	34 686	90 735
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	2 973	8 626	2 162	3 789	6 347
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		83 480	125 251	115 222	132 175	191 522
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	5 209	10 321	4 091	8 121	16 612
REVENU NET DES PLACEMENTS		78 271	114 930	111 131	124 054	174 909
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	3 929	7 436	7 215	14 102	26 278
RESULTAT D'EXPLOITATION		74 342	107 494	103 916	109 952	148 632
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		320	268	-106	-106	35 679
Sommes distribuables de la période		74 662	107 762	103 810	109 846	184 311
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-320	-268	106	106	-35 679
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		57 922	105 621	12 713	-14 085	19 857
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		38 068	41 177	-36 641	-27 369	-21 353
* Frais de négociation des titres		-250	-250	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		170 082	254 043	79 988	68 498	147 136

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 30 juin 2018
(Unité en TND)

	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a- Résultat d'exploitation	74 342	107 494	103 916	109 952	148 632
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	57 922	105 621	12 713	-14 085	19 857
c- +/- values réalisées sur cession de titres	38 068	41 177	-36 641	-27 369	-21 353
d- Frais de négociation des titres	-250	-250	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	184 307	184 307	67 176	67 176	67 176
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>					
a- Souscriptions	70 137	70 137	18 223	18 223	868 230
* Capital	233 900	233 900	62 300	62 300	2 900 100
* Régularisation des sommes non distribuables	-165 186	-165 186	-44 336	-44 336	-2 068 058
* Régularisation des sommes distribuables	1 423	1 423	259	259	36 188
b- Rachats	54 100	67 383	11 975	12 093	15 214
* Capital	182 400	226 100	41 000	41 400	51 800
* Régularisation des sommes non distribuables	-128 841	-159 872	- 29 389	-29 674	-37 078
* Régularisation des sommes distribuables	540	1 155	365	367	492
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 813	72 490	19 060	7 452	932 975
AN 4 - Actif net					
a- En début de période	4 372 855	4 302 177	3 357 594	3 369 202	3 369 202
b- En fin de période	4 374 668	4 374 668	3 376 654	3 376 654	4 302 177
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	142 881	143 318	114 831	114 835	114 835
b- En fin de période	143 396	143 396	115 044	115 044	143 318
VALEUR LIQUIDATIVE	30,508	30,508	29,351	29,351	30,018
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	15,58%	11,93%	9,55%	4,10%	4,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2018 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements, en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 30/06/2018, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/06/2018.

2-3 Evaluation, en date d'arrêt, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH PLACEMENTS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 30,06,2018	% actif	% actif net	Note / garantie
Actions :	211 709	940 630,175	824 800,780	17,85%	18,85%	
BNA	15 000	143 204,826	285 360,000	6,17%	6,52%	
HEXABYTE	6 000	47 095,410	30 840,000	0,67%	0,70%	
MODERN LEASING	118 509	563 178,097	405 300,780	8,77%	9,26%	
NEW BODY LINE	2 200	15 276,161	11 880,000	0,26%	0,27%	
SOMOCER	70 000	171 875,681	91 420,000	1,98%	2,09%	
Obligations:	34 432	2 630 802,234	2 690 923,824	58,23%	61,51%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	233 219,616	242 144,622	5,24%	5,54%	
BH 2009	5 000	269 003,333	274 690,509	5,94%	6,28%	
CHO2009	1 000	25 000,000	25 800,459	0,56%	0,59%	BIAT
EMPRUNT NATIONAL 2014 5,95%(A)	1 432	3 579,285	3 584,421	0,08%	0,08%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	300 000,000	307 794,082	6,66%	7,04%	
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	240 000,000	246 850,981	5,34%	5,64%	
BNA SUBORDONNE 2017-1	1 000	100 000,000	100 595,726	2,18%	2,30%	
TL 2017-1	3 000	300 000,000	301 230,904	6,52%	6,89%	BBB+
CIL 2017-1	2 000	160 000,000	160 106,608	3,46%	3,66%	BBB-
ATL SUB 2017	3 000	300 000,000	313 401,863	6,78%	7,16%	BB
HL 2017-3	3 000	300 000,000	308 462,466	6,67%	7,05%	BB
ATB SUB 2017	2 500	250 000,000	254 480,728	5,51%	5,82%	
BH SUB 2018	1 500	150 000,000	151 780,455	3,28%	3,47%	
Titres OPCVM :	2 191	225 383,334	221 345,775	4,79%	5,06%	
SICAV-BHO	2 191	225 383,334	221 345,775	4,79%	5,06%	
Droits :	19 024	37 817,044	38 008,250	0,82%	0,87%	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
STPIL DA 1/32 180615	16	4,640	8,160	0,00%	0,00%	
BNA DA 1/10 200618	19 000	37 810,000	38 000,000	0,82%	0,87%	
TREDS1/3180515	1	0,010	0,020	0,00%	0,00%	
Total Général	267 355	3 834 632,787	3 775 078,629	81,69%	86,29%	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **5 502** dinars au 30-06-2018 et se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2018	30.06.2017	31.12.2017
Rémunération du gestionnaire à payer	4 912	3 797	4 033
Rémunération du dépositaire à payer	590	585	1 180
Total	5 502	4 383	5 213

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2018 à **241 213** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2018	30.06.2017	31.12.2017
Contribution conjoncturelle à payer	-	2 516	-
Jetons de présence	2 642	2 691	4 412
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	357	276	331
Etat retenues à la source	776	1 932	52
Honoraires CAC à payer	11 940	14 556	19 247
Rémunération du Directeur Général	176	150	150
TCL à payer	543	598	866
Autres créditeurs	5 103	5 103	5 103
Total	241 213	247 498	249 837

3-4 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2018 au 30-06-2018 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017	
Montant	4 117 772
Nombre de titres	143 318
Nombre d'actionnaires	161
Souscriptions réalisées	
Montant	67 203
Nombre de titres émis	2 339
Rachats effectués	
Montant	-64 962
Nombre de titres rachetés	-2 261
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	105 621
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	41 177
Frais de négociation de titres	-250
Régularisation des sommes non distribuables	245
Capital au 30-06-2018	
Montant	4 266 807
Nombre de titres	143 396
Nombre d'actionnaires	159

3-5 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30-06-2018 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	148 632	35 679	184 311
Exercice en cours	107 494	268	107 762

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Avril 2018 au 30 Juin 2018 la somme de **80 507** dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du				
	01/04/2018	01/01/2018	01/04/2017	01/01/2017	01/01/2017
	au 30/06/2018	au 30/06/2018	au 30/06/2017	au 30/06/2017	au 31/12/2017
Dividendes	41 160	41 160	93 700	93 700	94 440
Revenus des obligations & valeurs assimilées	39 347	75 465	19 360	34 686	90 735
Total	80 507	116 625	113 060	128 386	185 175

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Avril 2018 au 30 Juin 2018 la somme de **2 973** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du				
	01/04/2018	01/01/2018	01/04/2017	01/01/2017	01/01/2017
	au 30/06/2018	au 30/06/2018	au 30/06/2017	au 30/06/2017	au 31/12/2017
Intérêts sur comptes de dépôt	2 973	8 626	2 162	3 789	6 347
Total	2 973	8 626	2 162	3 789	6 347

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Avril 2018 au 30 Juin 2018 à **5 209** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/04/2018 au 30/06/2018	01/01/2018 au 30/06/2018	01/04/2017 au 30/06/2017	01/01/2017 au 30/06/2017	01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	4 912	9 731	3 797	7 536	15 432
Rémunération du dépositaire	297	590	294	585	1 180
Total	5 209	10 321	4 092	8 121	16 612

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Avril 2018 au 30 Juin 2018 à **3 929** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/04/2018 au 30/06/2018	01/01/2018 au 30/06/2018	01/04/2017 au 30/06/2017	01/01/2017 au 30/06/2017	01/01/2017 au 31/12/2017
Redevances CMF	1 091	2 163	844	1 675	3 429
Honoraires commissaires aux comptes	1 140	2 196	2 354	4 882	9 573
Jetons de présence	1 139	1 980	976	2 687	4 407
Rémunération du Directeur Général	529	1 059	529	1 059	2 118
TCL	-	8	1 230	1 263	1 627
Autres charges	30	31	17	20	50
Contribution conjoncturelle	-	-	1 265	2 516	5 074
Total	3 929	7 436	7 215	14 102	26 278

5- Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit : $5\,209 / 4\,377\,670 = 0,12\%$
- Autres charges / actif net moyen soit : $3\,929 / 4\,377\,670 = 0,09\%$

6- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.

AL HIFADH SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2018**

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2018. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 15 865 586,940 TND, un actif net de 15 821 138,680 TND et un bénéfice net de la période de 475 970,475 TND.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 30 Juin 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3.1 « Portefeuille titres » et la note 3.3 «Les placements monétaires et disponibilités » des états financiers, qui indiquent que les billets de trésorerie émis par la GIF ont atteint, au 30 Juin 2018, 10.297% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances

et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 31 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2018

(Montants exprimés en dinars)

Actif	Note	30-juin-18	30-juin-17	31-déc.-17
Portefeuille-titres	3.1	10 031 293,924	18 406 134,722	16 692 718,370
Obligations de sociétés		6 533 476,715	13 995 917,497	13 092 803,857
Emprunts d'Etat		3 497 817,209	4 410 217,225	3 599 914,513
Titres des Organismes de Placement Collectif		0,000	0,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	5 822 293,016	12 567 380,227	8 661 082,103
Placements monétaires		4 817 825,001	11 822 453,581	6 441 916,645
Disponibilités		1 004 468,015	744 926,646	2 219 165,458
Créances d'exploitation	3.5	12 000,000	8 602,473	7 500,002
Total Actif		15 865 586,940	30 982 117,422	25 361 300,475
Passif				
Opérateurs Créditeurs	3.6	31 943,679	51 074,201	45 871,616
Autres créditeurs divers	3.7	12 504,581	78 745,605	22 656,277
Total Passif		44 448,260	129 819,806	68 527,893
Actif net		15 821 138,680	30 852 297,616	25 292 772,582
Capital	3.8	15 450 785,879	30 246 348,667	24 301 783,578
Sommes distribuables	3.11	370 352,801	605 948,949	990 989,004
Sommes distribuables des exercices antérieurs		84,279	28,583	22,958
Sommes distribuables de la période		370 268,522	605 920,366	990 966,046
Actif net		15 821 138,680	30 852 297,616	25 292 772,582
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 865 586,940	30 982 117,422	25 361 300,475

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 1 ^{er} Avril au 30 Juin 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 30 Juin 2018	Période du 1 ^{er} Avril au 30 juin 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Revenus du portefeuille titres	3.2	150 935,431	347 283,871	237 365,097	483 431,774	922 374,946
Revenus des obligations		107 213,341	260 318,932	182 287,156	373 879,254	723 180,249
Revenus des emprunts d'Etat		43 722,090	86 964,939	55 077,941	109 552,520	199 194,697
Revenus des placements monétaires	3.4	115 437,982	250 228,026	147 631,732	317 540,837	633 582,671
Revenus des billets de trésorerie		92 126,520	197 509,382	107 707,847	215 730,068	450 194,791
Revenus des certificats de dépôt		7 786,004	24 751,272	30 948,759	84 596,254	144 536,479
Revenus des comptes à vue		15 525,458	27 967,372	8 975,126	17 214,515	38 851,401
Total des revenus des placements		266 373,413	597 511,897	384 996,829	800 972,611	1 555 957,617
Intérêts des mises en pension	3.12	(9 488,956)	(9 488,956)	(1 300,872)	(1 300,872)	(1 300,872)
Charges de gestion des placements	3.9	(31 943,676)	(74 877,652)	(51 074,199)	(109 057,278)	(208 598,416)
Revenus net des placements		224 940,781	513 145,289	332 621,758	690 614,461	1 346 058,329
Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(10 072,928)	(21 917,091)	(45 229,291)	(90 965,219)	(179 844,120)
Résultat d'exploitation		214 867,853	491 228,198	287 392,467	599 649,242	1 166 214,209
Régularisation du résultat d'exploitation		(82 505,380)	(120 959,676)	20 751,645	6 271,124	(175 248,163)
Sommes distribuables de la période		132 362,473	370 268,522	308 144,112	605 920,366	990 966,046
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		82 505,380	120 959,676	(20 751,645)	(6 271,124)	175 248,163
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(6 732,631)	(13 376,647)	(9 974,485)	(12 126,402)	19 165,947
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		770,310	3 772,531	3 094,206	7 951,462	(20 904,838)
Frais de négociation de titres		(3 874,896)	(5 653,607)	0,000	0,000	(234,034)
Résultat net de la période		205 030,636	475 970,475	280 512,188	595 474,302	1 164 241,284

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 1er Avril au 30 Juin 2018	Période du 1er janvier au 30 Juin 2018	Période du 1er Avril au 30 juin 2017	Période du 1er janvier au 30 juin 2017	Période du 1er Janvier au 31 décembre 2017
Variation de l'actif net résultant	205 030,636	475 970,475	280 512,188	595 474,302	1 164 241,284
des opérations d'exploitation					
Résultat d'exploitation	214 867,853	491 228,198	287 392,467	599 649,242	1 166 214,209
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(6 732,631)	(13 376,647)	(9 974,485)	(12 126,402)	19 165,947
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	770,310	3 772,531	3 094,206	7 951,462	(20 904,838)
Frais de négociation de titres	(3 874,896)	(5 653,607)	0,000	0,000	(234,034)
Distributions de dividendes	(990 907,468)	(990 907,468)	(1 467 360,222)	(1 467 360,222)	(1 467 360,222)
Transaction sur capital	(4 858 456,327)	(8 956 696,909)	(129 757,688)	(2 818 795,644)	(8 947 087,660)
Souscription	18 050 702,915	30 520 491,631	23 159 055,328	42 020 639,132	79 251 606,773
Capital	18 395 100,000	30 453 300,000	23 802 000,000	41 955 100,000	78 453 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(186 750,647)	(303 893,053)	(228 835,978)	(401 179,026)	(753 770,148)
Régularisation des sommes distribuables	(157 646,438)	371 084,684	(414 108,694)	466 718,158	1 551 576,921
Rachat	22 909 159,242	39 477 188,540	23 288 813,016	44 839 434,776	88 198 694,433
Capital	23 380 500,000	39 378 200,000	24 068 000,000	44 806 600,000	87 309 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	(237 098,688)	(393 053,077)	(230 709,742)	(427 604,646)	(838 028,664)
Régularisation des sommes distribuables	(234 242,070)	492 041,617	(548 477,242)	460 439,422	1 726 823,097
Variation de l'actif net	(5 644 333,159)	(9 471 633,902)	(1 316 605,722)	(3 690 681,564)	(9 250 206,598)
Actif net					
En début de période	21 465 471,839	25 292 772,582	32 168 903,338	34 542 979,180	34 542 979,180
En fin de période	15 821 138,680	15 821 138,680	30 852 297,616	30 852 297,616	25 292 772,582
Nombre d'actions					
	205				
En début de période	988	245 383	308 089	333 944	333 944
En fin de période	156 134	156 134	305 429	305 429	245 383
Valeur liquidative	101,331	101,331	101,012	101,012	103,074
Taux de rendement de la période	1,114%	2,226%	0,950%	1,901%	3,895%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2018

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 30 Juin 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/06/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 30 Juin 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 Juin 2018	% actif
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>	119 065	6 339 996,330	6 533 476,715	41,180%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	373 261,153	389 110,725	2,453%
AMEN BANK SUB 2011	9 747	389 862,640	404 359,127	2,549%
ATB 2007/1(25 ANS)	4 300	240 817,360	242 279,111	1,527%
BH 2009-B	15 000	807 000,000	823 872,000	5,193%
BTE 2010-B	15 000	975 000,000	1 010 748,000	6,371%
BTE 2011-TV	2 000	40 000,000	40 849,600	0,257%
BTE 2010-B	2 000	60 000,000	61 955,200	0,391%
BTE 2011-TV	1 000	20 000,000	20 424,800	0,129%
BTK-2009	2 500	116 633,752	118 667,513	0,748%
CIL 2014/1	9 050	362 000,000	381 938,960	2,407%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	300 000,000	304 780,000	1,921%
HANNIBAL LEASE 2016-01	4 200	252 000,000	252 127,680	1,589%
HANNIBAL LEASE 2017-2	1 000	100 000,000	106 124,800	0,669%
MEUBLATEX 2015	1 500	150 000,000	159 187,200	1,003%
STB 2010/1	15 000	699 600,000	707 724,000	4,461%
UIB 2009/1 (20 ANS)	18 593	1 115 580,000	1 165 498,486	7,346%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	31 086,800	31 697,200	0,200%
UIB 2012-1C	2 495	187 154,625	191 875,513	1,209%
UIB SUB 2015	1 500	120 000,000	120 256,800	0,758%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>	3 644	3 658 865,900	3 497 817,209	22,047%
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 015 031,313	6,398%
BTA 6.9 9 MAI 2022	2 374	2 632 988,500	2 477 850,348	15,618%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6.35%	20	1432,500	1 459,854	0,009%
EMPRUNT ETAT2014 A/5.95%	200	494,400	498,995	0,003%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	2950,500	2 976,699	0,019%
TOTAL		9 998 862,230	10 031 293,924	63,227%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 347 283,871 TND pour la période du 01/01/2018 au 30/06/2018 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2018	Période du 1er janvier au 30 juin 2018	Période du 1er Avril au 30 juin 2017	Période du 1er janvier au 30 juin 2017	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017
Revenus des obligations et valeurs assimilées	150 935,431	347 283,871	237 365,097	483 431,774	922 374,946
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>107 213,341</u>	<u>260 318,932</u>	<u>182 287,156</u>	<u>373 879,254</u>	<u>723 180,249</u>
- intérêts	107 213,341	260 318,932	182 287,156	373 879,254	723 180,249
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>43 722,090</u>	<u>86 964,939</u>	<u>55 077,941</u>	<u>109 552,520</u>	<u>199 194,697</u>
- intérêts	43 722,090	86 964,939	55 077,941	109 552,520	199 194,697
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	150 935,431	347 283,871	237 365,097	483 431,774	922 374,946

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 5 822 293,016 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		4 764 854,535	4 817 825,001	30,367%
Emetteur TSB	1	994 314,035	996 011,320	6,278%
CD TSB 30J 22/06/2018 (Tx 8,59%)	1	994 314,035	996 011,320	6,278%
Emetteur AMS				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	245 694,716	248 930,198	1,569%
AMS 90J 24/04/2018 (Tx 8,8%)	1	245 694,716	248 930,198	1,569%
Emetteur Electrostar				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	784 141,579	796 106,072	5,018%
ELECTROSTAR 120J 21/03/2018 (Tx 8,5%)	1	391 183,144	398 645,755	2,513%
ELECTROSTAR 90J 04/05/2018 (Tx 9%)	1	392 958,435	397 460,317	2,505%
Emetteur STEQ				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	1 118 003,826	1 143 096,428	7,205%
STEQ 150J 15/03/2018 (Tx 8,5%)	1	826 740,443	843 322,881	5,315%
STEQ 160J 26/01/2018 (Tx 8,5%)	1	291 263,383	299 773,547	1,889%

Emetteur GIF				
Billets de trésorerie	2	1 622 700,379	1 633 680,983	10,297%
GIF 100J 05/06/2018 (Tx 9,7%)	1	832 158,507	836 706,611	5,274%
GIF 60J 21/05/2018 (Tx 9%)	1	790 541,872	796 974,372	5,023%
Disponibilités		1 004 468,015	1 004 468,015	6,331%
Dépôts à vue		1 004 468,015	1 004 468,015	6,331%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		5 769 322,550	5 822 293,016	36,698%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 30/06/2018 à 250 228,026 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2018	Période du 1er janvier au 30 juin 2018	Période du 1er Avril au 30 juin 2017	Période du 1er janvier au 30 juin 2017	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017
Intérêts des billets de trésorerie	92 126,520	197 509,382	107 707,847	215 730,068	450 194,791
Intérêts des certificats de dépôt	7 786,004	24 751,272	30 948,759	84 596,254	144 536,479
Intérêts des comptes courants	15 525,458	27 967,372	8 975,126	17 214,515	38 851,401
TOTAL	115 437,982	250 228,026	147 631,732	317 540,837	633 582,671

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 12 000,000 TND au 30/06/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2018	Montant au 30/06/2017	Montant au 31/12/2017
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	0,000	302,473	0,002
Agios créditeurs à recevoir	12 000,000	8 300,000	7 500,000
TOTAL	12 000,000	8 602,473	7 500,002

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 31 943,679 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2018	Montant au 30/06/2017	Montant au 31/12/2017
Rémunération Distributeurs	11 408,456	18 240,788	16 382,721
Rémunération Gestionnaire	13 690,146	21 888,940	19 659,260
Rémunération Dépositaire	6 845,077	10 944,473	9 829,635
TOTAL	31 943,679	51 074,201	45 871,616

3.7. Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 12 504,581 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2018	Montant au 30/06/2017	Montant au 31/12/2017
Redevance CMF	1 373,635	2 331,229	2 129,180
Provision jeton de présence	4 463,098	4 463,038	9 000,000
Honoraires commissaire aux comptes	5 463,042	7 532,287	11 329,575
TCL	178,958	247,575	232,486
Impôt à payer	1 025,848	1 800,000	-34,964 (*)
Etat, Contribution conjoncturelle à payer	0,000	62 371,476	0,000
TOTAL	12 504,581	78 745,605	22 656,277

(*) Il est à préciser que le solde négatif du compte « impôt à payer » de -34,964 TND résulte d'une erreur d'imputation comptable régularisée début janvier 2018.

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2018 au 30/06/2018 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2018</u>		
Montant (en nominal)		24 538 300,000
Nombre de titres		245 383,000
Nombre d'actionnaires		728
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
Montant		30 453 300,000
Nombre de titres émis		304 533
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
Montant		39 378 200,000
Nombre de titres rachetés		393 782
<u>Capital au 30/06/2018</u>		
Montant (en nominal)		15 613 400,000
Sommes non distribuables		-162 614,121
Montant du capital au 30/06/2018		15 450 785,879
<u>Nombre de titres</u>		
Nombre d'actionnaires		394

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/06/2018 :

Désignation	Montant au 30/06/2018	Montant au 30/06/2017	Montant au 31/12/2017
variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	0,000	3 435,316	3 435,316
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-13 376,647	-15 561,718	15 730,631
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	916,000	6 732,184	20 763,184
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	2 856,531	1 219,278	-41 668,022
Frais négociation de titres	-5 653,607	0,000	-234,034
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-15 257,723	-4 174,940	-1 972,925
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-236 516,422	-318 802,013	-318 802,013
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-303 893,053	-401 179,026	-753 770,148
Régularisations sommes non distribuables rachats	393 053,077	427 604,646	838 028,664
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-162 614,121	-296 551,333	-236 516,422

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 30/06/2018 à 74 877,652 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Avril au 30 juin 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 juin 2018	Période du 1 ^{er} Avril au 30 juin 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	11 408,454	26 742,018	18 240,786	38 949,027	74 499,432
Rémunération gestionnaire (TSI)	13 690,146	32 090,419	21 888,940	46 738,835	89 399,318
Rémunération dépositaire (TSB)	6 845,076	16 045,215	10 944,473	23 369,416	44 699,666
TOTAL	31 943,676	74 877,652	51 074,199	109 057,278	208 598,416

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 30/06/2018 à 21 917,091 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2018	Période du 1er janvier au 30 juin 2018	Période du 1er Avril au 30 juin 2017	Période du 1er janvier au 30 juin 2017	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017
Rémunération commissaire aux comptes	2 731,289	5 566,919	3 210,745	6 961,135	10 758,423
Redevance CMF	4 563,282	10 696,584	7 296,070	15 579,116	29 798,807
Jetons de présence	2 243,878	4 463,098	2 243,878	4 463,098	9 000,060
Contribution conjoncturelle	0,000	0,000	31 708,404	62 371,476	127 181,837
Autres impôts	534,479	1 190,490	770,194	1 590,394	3 104,993
TOTAL	10 072,928	21 917,091	45 229,291	90 965,219	179 844,120

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/06/2018 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	81,536	39,632	-36,889	84,279
Exercice n	491 228,198	371 045,052	-492 004,728	370 268,522
Sommes Distribuables				370 352,801

3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

• **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

• **Intérêts des mises en pensions**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 30.06.2018 à D : 9 488,956 DT, contre un solde de 1 300,872 DT pour la même période de l'exercice 2017 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 30 Juin 2018, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

La Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique -SPDIT SICAF-, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes : Mr Hassen Bouaita & Mr Ghazi Hantous.

BILAN

(Exprimé en dinars)

Actifs

ACTIFS NON COURANTS

Notes

30/06/2018

30/06/2017

31/12/2017

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles

2

32 486

30 407

32 486

Moins : amortissements

2

30 869

30 389

30 522

2

1 618

18

1 964

Immobilisations corporelles

2

478 064

283 664

478 064

Moins : amortissements

2

246 908

205 680

216 675

2

231 156

77 984

261 389

Immobilisations financières

3

16 952 619

15 043 519

16 757 819

Moins : provisions

3

4 188 834

4 152 865

4 152 865

3

12 763 785

10 890 654

12 604 954

Total des actifs immobilisés

12 996 558

10 968 656

12 868 307

TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS

12 996 558

10 968 656

12 868 307

ACTIFS COURANTS

Intermédiaires en bourse

1 403 159

3 861

1 436

Autres actifs courants

4

3 225 885

2 658 144

2 028 611

Provisions

4

4

3 225 885

2 658 144

2 028 611

Placements et autres actifs financiers

5

50 739 414

47 466 556

47 030 659

Provisions

5

2 959 486

3 892 064

4 019 650

5

47 779 928

43 574 492

43 011 009

Liquidités et équivalents de liquidités

6

86 230

50 982

30 962

TOTAL DES ACTIFS COURANTS

52 495 201

46 287 479

45 072 019

Total des actifs

65 491 759

57 256 135

57 940 326

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BILAN

(Exprimé en dinars)

Capitaux propres et Passifs

	<u>Notes</u>	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Capital social	7	28 000 000	28 000 000	28 000 000
Réserve Légale	7	2 800 000	2 800 000	2 800 000
Réserves Ordinaires	7	1 777 162	1 777 162	1 777 162
Prime d'émission	7	2 418 750	2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial	7	2 336 416	2 016 300	2 016 300
Réserves pour réinvestissements exonérés	7	822 838	822 838	822 838
Résultats reportés	7	3 122 413	1 315 515	1 315 515
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		41 277 579	39 150 565	39 150 565
Résultat affecté au compte réserves à régime spécial				320 116
Résultat Disponible		23 099 222	17 174 157	17 206 898
Résultat Net		23 099 222	17 174 157	17 527 014
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		64 376 801	56 324 722	56 677 579
<u>PASSIFS COURANTS</u>				
Intermédiaires en Bourse				
Autres passifs courants	8	1 114 958	931 413	1 262 747
Concours bancaires et autres passifs financiers				
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		1 114 958	931 413	1 262 747
<u>Total des passifs</u>		1 114 958	931 413	1 262 747
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		65 491 759	57 256 135	57 940 326

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

Etat de Résultat

(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<u>Produits d'exploitation</u>				
Dividendes des participations non cotées	9	15 414 857	15 258 708	15 258 708
Dividendes des placements cotés	9	1 702 030	1 416 763	1 417 043
Plus-values de cessions des placements cotés	9	4 559 690	28 200	34 346
Revenus des placements monétaires	9	1 043 712	738 097	1 564 355
Autres produits d'exploitation	9	94 925	89 200	91 344
Reprises sur provisions antérieures	9	1 196 813	334 443	269 586
<u>Total des produits d'exploitation</u>		24 012 027	17 865 411	18 635 381
<u>Charges d'exploitation</u>				
Commissions et charges assimilées	10	56 314	24 580	42 382
Moins-values sur cession de titres	10	15 095	231	233
Dotation aux provisions pour dépréciation de titres	10	172 618	156 416	219 144
Dotation aux provisions pour risques et charges				
Dotation aux amortissements	10	30 580	10 906	22 034
Charges de personnel	10	104 718	103 741	305 675
Autres charges d'exploitation	10	228 592	222 618	310 824
<u>Total des charges d'exploitation</u>	10	607 918	518 492	900 292
<u>Résultat d'exploitation</u>		23 404 109	17 346 919	17 735 089
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		23 404 109	17 346 919	17 735 089
<u>Impôt sur les sociétés</u>	11	304 887	172 762	208 075
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		23 099 222	17 174 157	17 527 014
<u>Eléments extraordinaires</u>				
<u>Résultat Net de l'exercice</u>		23 099 222	17 174 157	17 527 014

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
<u>Résultat</u>	23 099 222	17 174 157	17 527 14
Ajustement pour amortissements et Provisions	203 198	167 321	241 78
Ajustement pour reprise sur amortissements et Provisions	-1 196 813	-334 443	-269 86
Variations des créances	-1 401 722	-1 446	79
Variations des autres actifs courants	-1 197 274	-955 878	-326 45
Variation brute des placements et autres actifs financiers	-3 708 755	-748 546	-312 49
Variation du passif courant	-147 789	-113 055	218 78
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	15 650 067	15 188 109	17 078 69
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements provenant des acquisitions des immobilisations incorporelles			-2 80
Décassements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles		-1 469	-195 69
Décassements provenant des acquisitions des autres immobilisations financières			
Décassements provenant des acquisitions des immobilisations financières	-900 000	-500 000	-2 378 00
Encaissements provenant de la cession des autres immobilisations financières		2 500	28 00
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	705 200	705 800	843 00
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	-194 800	206 831	-1 703 49
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Dividendes et autres distributions	-15 400 000	-15 400 000	-15 400 00
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	-15 400 000	-15 400 000	-15 400 00
<u>Variation de trésorerie</u>	55 267	-5 060	-25 80
Trésorerie au début de l'exercice	30 962	56 042	56 42
Trésorerie en fin de période	86 230	50 982	30 62

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2018

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1. PRESENTATION DES COMPTES ET DE LA SOCIETE

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique “S.P.D.I.T” est une société d’investissement à capital fixe qui a pour objet la gestion, au moyen de l’utilisation de ses fonds propres, d’un portefeuille de valeurs mobilières.
- La Société a été agréée en tant que Société d’investissement par décision du Ministre du Plan et des Finances, en date du 16 Octobre 1989.
- Les comptes de la SPDIT sont tenus et présentés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96 - 112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l’état de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la SPDIT est tenue sur micro - ordinateur, au moyen des journaux auxiliaires suivants :

- Journal auxiliaire Banques
- Journal auxiliaire Caisse
- Journal auxiliaire intermédiaires en Bourse
- Journal auxiliaire Opérations Diverses.

Mensuellement, un grand livre par compte et une balance générale sont édités, reprenant le total des mouvements des comptes.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la SPDIT ainsi que la comptabilité sont tenus en Dinar Tunisien.

1.4. EVALUATION DES PARTICIPATIONS ET DES PLACEMENTS

- Les participations et les placements sont portés en comptabilité à leur coût d'achat historique hors frais accessoires d’acquisition.
- Au cours de l’exercice et au moment de leur cession, ils sont évalués à leur prix moyen pondéré.
- Une provision pour dépréciation est constituée pour les valeurs cotées en Bourse lorsque le cours de clôture boursier du mois de Juin est inférieur à la valeur comptable.
- Il n’est pas tenu compte des plus-values lorsque le cours de clôture boursier du mois de Juin est supérieur à la valeur comptable arrêtée à la même date.

- Pour les sociétés non cotées, l'évaluation est faite sur la base des derniers états financiers disponibles en prenant en considération :
 - Le secteur d'activité auquel appartient la société
 - L'importance du patrimoine immobilier
 - Les résultats réalisés au cours des derniers exercices

Une provision pour dépréciation du portefeuille-titres est constituée pour couvrir la différence entre la valeur mathématique de l'action telle qu'elle apparaît sur les derniers états financiers disponibles et la valeur d'acquisition de ces titres.

1.5. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties par application des taux suivants :

- Logiciels informatiques	33%
- Matériel de transport	20%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Matériel informatique	15%

Les immobilisations dont la valeur est inférieure ou égale à 200 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice d'acquisition.

Ces taux sont appliqués linéairement et sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent.

1.6. REGIME FISCAL

La Société SPDIT est régie par les lois, N° 88-92, N° 92-113, N° 95-87 et N° 95-88.

1.7. COMPTABILISATION DES REVENUS

- Les dividendes sont comptabilisés, en tant que revenus sur la base des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin de cet exercice.
- Les plus-values de cession sont portées dans un compte de produits à la réalisation effective de la cession en Bourse.
- Les intérêts sur les placements sont enregistrés lorsqu'ils sont courus.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En Dinars Tunisiens		Valeurs brutes				Amortissements			VCN
Immobilisations	Désignation	au 01/01/2018	Acquisitions 1 ^{er} semestre 2018	au 30/06/2018	Taux	au 01/01/2018	Dotations 1 ^{er} semestre 2018	au 30/06/2018	au 30/06/2018
Incorporelles	Logiciels	32 486		32 486	33,33%	30 522	347	30 869	1 618
		32 486		32 486		30 522	347	30 869	1 618
Corporelles	Mat. Transport	402 154		402 154	20%	147 286	29 377	176 663	225 491
	A.A.I Générales	8 824		8 824	10%	8 824		8 824	0
	Equip de bureaux	18 074		18 074	10%	15 728	276	16 004	2 070
	Accessoires de bureau	831		831	10%	588	37	625	206
	Mat.Informatique	46 860		46 860	15%	42 928	543	43 471	3 389
	Autres immob.Corp	1 320		1 320	10%	1 320		1 320	0
		478 064	0	478 064		216 675	30 233	246 908	231 156

- Les immobilisations sont comptabilisées à leurs valeurs d'acquisition. Elles sont amorties sur la base des taux admis par l'administration fiscale.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Notes	Libellé du compte	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
3-1	Actions non cotées-groupe	12 698 919	10 022 919	11 798 919
3-1	Provisions pour dépréciation des actions non cotées Groupe	-2 042 122	-2 042 122	-2 042 122
3-2	Autres actions non cotées	3 041 000	3 041 000	3 041 000
3-2	Provisions pour dépréciation autres actions non cotées	-2 146 712	-2 110 743	-2 110 743
3-3	Emprunts obligataires	1 116 000	1 959 200	1 821 200
	Autres immobilisa° financières	96 700	20 400	96 700
	TOTAL	12 763 785	10 890 654	12 604 954

3.1. ACTIONS NON COTEES GROUPE

Participations non cotées-Groupe	Capital		30/06/2018				30/06/2017			
	Titres Emis	% direct dans le capital	Nombre	Valeur	Provisions	Dividendes	Nombre	Valeur	Provisions	Dividende
S.I. Notre Dame	15 000	43,00%	6 450	1 788 815	1 788 815		6 450	1 788 815	1 788 815	
SEABG	7 900 000	30,64%	2 420 766	1 440 923		13 687 011	2 420 766	1 440 923		13 684 99
SBT (1)	13 700 000	27,78%	3 805 870	1 236 210		785 343	3 569 740	1 236 210		694 78
STBN	1 560 000	11,54%	180 000	1 153 216			135 000	703 216		
STBO	1 664 000	13,63%	226 800	1 618 480		181 800	181 800	1 168 480		181 80
LA PREFORME	122 005	11,10%	13 538	968 570			13 538	968 570		
SGBIA (2)	442 500	14,86%	65 751	4 067 762		659 925	43 995	2 291 762		618 85
SNB	90 200	1,67%	1 502	124 900		12 497	1 502	124 900		12 49
CFDB	197 500	0,00%	1	43			1	43		
SLD	698 500	0,43%	3 000	300 000	253 307		3 000	300 000	253 307	
Total en DT				12 698 919	2 042 122	15 326 575		10 022 919	2 042 122	15 192 92

(1) La SPDIT a reçu 236 130 actions gratuites de la SBT portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2018.

(2) La SPDIT a reçu 3 996 actions gratuites de la SGBIA portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2018.

- La variation enregistrée au 30 juin 2018 par rapport au 30 juin 2017 correspond à la souscription à l'augmentation de capital de la SGBIA pour 1 776 000 dinars fin 2017 et la souscription à l'augmentation de capital de la STBO et STBN pour 450 000 dinars chacune en 2018.

3.2. AUTRES ACTIONS NON COTEES

Autres participations non cotées	Capital		30/06/2018				30/06/2017			
	Titres Emis	% dans le capital	Nombre	Valeur	Provision	Dividende	Nombre	Valeur	Provision	Dividend
Hôtel " El Mansour -Tabarka	1 573 950	7,62%	120 000	1 200 000	1 200 000		120 000	1 200 000	1 200 000	
Hôtel Ecrin de Hammamet	270 500	13,77%	37 250	372 500	372 500		37 250	372 500	372 500	
Hôtel,jardins de Hammamet	15 600	15,38%	2 400	240 000	240 000		2 400	240 000	240 000	
Sté Tourisme et Loisir (Hôtel)	133 000	1,58%	2 100	210 000	210 000		2 100	210 000	210 000	
Sté Union Factoring	3 000 000	5,00%	150 000	750 000		67 500	150 000	750 000		45 00
Tunis Centre	100 000	1,38%	1 375	137 500		20 625	1 375	137 500		20 62
SCIF	10 000	10,00%	1 000	100 000	94 212		1 000	100 000	58 243	
STC	439 898	0,03%	138	1 000		156	122	1 000		15
STPAT	4 500	6,67%	300	30 000	30 000		300	30 000	30 000	
Total en DT				3 041 000	2 146 712	88 281		3 041 000	2 110 743	65 78

3.3. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

	Solde au 31/12/2017	Reclassement échéances – 1an	Solde au 30/06/2018
Emprunt obligataire STB	142 600	142 600	0
Emprunt obligataire UIB	142 600	142 600	0
Emprunt obligataire CIL	200 000	100 000	100 000
Emprunt obligataire HL 2015	276 000		276 000
Emprunt obligataire HL 2016	300 000	100 000	200 000
Emprunt obligataire Attijari Bank	360 000	120 000	240 000
Emprunt obligataire BH	400 000	100 000	300 000
TOTAL	1 821 200	705 200	1 116 000

- (1) Les emprunts STB et UIB souscrits en 2012 pour 1 000 000 D chacun sont remboursables sur 7 ans à des taux fixes respectifs de 6,1% et 5,9%.
- (2) Les emprunts CIL et Hannibal Lease (HL) souscrits en 2015 pour 500 000 D et 690 000 D sont rémunérés à des taux fixes respectifs de 7,6% et 7,72%.
- (3) Les emprunts Hannibal Lease (HL) et Attijari Bank souscrits en 2016 pour 500 000 D et 600 000 D sont rémunérés à des taux fixes respectifs de 7,65% et 7,4%.
- (4) L'emprunt Banque de l'Habitat (BH) souscrit en 2017 pour 500 000 D est rémunéré à un taux fixe de 7,4%.

Ces obligations ont généré au 30 juin 2018 des intérêts pour 80 682 DT.

NOTE 4 - AUTRES ACTIFS COURANTS

Note	<u>Libellé</u>	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
	Prêts	25 050	8 444	26 100
	Etat et collectivités publiques	1 707 537	1 574 965	1 716 107
	Autres débiteurs divers	149 511	30 445	90 717
	Créance sur cession de titres	1 486	2 465	1 486
	Compte d'attente			61 294
4-1	Produits à recevoir	1 327 454	1 013 563	128 438
	Charges constatées d'avance	14 847	28 261	4 469
	<u>TOTAL</u>	<u>3 225 885</u>	<u>2 658 144</u>	<u>2 028 611</u>

4.1. PRODUITS A RECEVOIR

Cette rubrique s'analyse comme suit :

- Jetons de présence	22 500 D
- Dividendes à recevoir	1 256 014 D
- Intérêts des emprunts obligataires	48 940 D

TOTAL	<u>1 327 454 D</u>
--------------	---------------------------

NOTE 5 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Notes	<u>Libellé</u>	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
5-1	Actions Tunisiennes cotées	20 385 175	22 715 900	22 966 295
5-2	Actions Sicav et FCP	1 911 039	1 656 856	1 970 564
5-3	Billets de trésorerie et Certificats de dépôt	27 600 000	22 250 000	21 250 000
	Echéances à moins d'1 an /obligations	843 200	843 800	843 800
	Placements et autres actifs financiers	50 739 414	47 466 556	47 030 659
5-1	Provisions pour dépréciation des actions cotées	-2 959 486	-3 892 064	-4 019 650
	<u>TOTAL</u>	<u>47 779 928</u>	<u>43 574 492</u>	<u>43 011 009</u>

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

		Capital		2 018			2 017			cours	Résultat	Réalisé°	Provisions	Reprise de	Provisions au	Dotation au	Dividendes
Actions	VN	Titres émis	%	Qtt	C.M-18	Valeur	Qtt	C.M-17	Valeur	29/06/18	latent	2018	Antérieures	30/06/2018	30/06/2018	2018	
Leasing	10,000	2 750 000	1,75%	48 246	22,363	1 078 907	48 246	22,363	1 078 907	18,590			-218 681	36 667	-182 014		57 895
TL	1,000	25 000 000	0,25%	62 998	2,670	168 198	62 998	2,670	168 198	3,100	27 096						15 750
TB	1,000	100 000 000	0,21%	214 295	2,806	601 365	214 295	2,806	601 365	4,150	287 959						49 288
Attijari bank	5,000	40 741 997	0,13%	51 250	16,566	849 000	50 000	16,980	849 000	50,500	1 739 125						60 000
H	5,000	47 600 000	0,21%	99 909	8,840	883 173	85 635	7,813	669 063	22,000	1 314 825						59 945
BIAT	10,000	17 000 000	1,12%	189 927	23,546	4 471 958	205 255	23,546	4 832 866	165,900	27 036 931	1 842 658					809 740
BNA	5,000	35 200 000	0,07%	23 635	7,702	182 046	271 455	8,473	2 299 911	18,870	263 946	2 704 794					
T	1,000	225 000 000	0,26%	584 730	0,997	583 084	467 784	1,246	583 084	8,500	4 387 121						187 114
C	1,000	172 134 413	0,26%	440 000	2,426	1 067 428	482 188	2,426	1 169 775	2,030		3 802	-47 723		-174 228	-126 505	
IL	5,000	5 000 000	1,00%	50 000	5,846	292 324	50 000	5,846	292 324	16,000	507 676						45 000
PH	10,000	54 907 262	0,12%	68 494	14,600	1 000 012	68 494	14,600	1 000 012	17,600	205 482						28 083
CF	10,000	2 100 000	3,28%	68 870	23,415	1 612 579	68 870	23,415	1 612 579	55,000	2 175 271						275 480
MONOPRIX	2,000	19 969 372	1,12%	224 297	2,849	639 111	224 297	2,849	639 111	10,690	1 758 624						44 859
BOULINA	1,000	180 003 600	0,00%	5 400	5,509	29 750	5 400	5,509	29 750	11,600	32 890						1 809
AH	1,000	53 334 842	0,05%	26 569	7,723	205 190	26 569	7,723	205 190	14,200	172 090						
Hotetel	5,000	4 636 800	2,26%	104 618	20,121	2 105 030	104 618	20,121	2 105 030	3,980			-1 817 122	128 471	-1 688 651		
TB	5,000	155 375 000	0,41%	632 154	6,689	4 228 529	632 154	6,689	4 228 529	5,300			-1 909 789	1 031 675	-878 113		
PR	1,000	45 000 000	0,08%	36 676	2,504	91 824	36 676	2,504	91 824	5,300	102 559	-					8 435
UNIS RE	5,000	20 000 000	0,17%	33 704	8,772	295 664	33 704	8,772	295 664	7,690		-	-26 336		-36 481	-10 145	16 852
						20 385 174			22 966 295		40 011 595	4 551 255	-4 019 650	1 196 813	-2 959 486	-136 649	1 660 250

- La variation enregistrée au 30 juin 2018 par rapport au 31 décembre 2017 est détaillée comme suit :

- Cession de 42 188 actions CARTHAGE CEMENTS ayant un coût moyen de 102 347 dinars ;
- Cession de 255 851 actions BNA ayant un coût moyen de 2 117 865 dinars ;
- Cession de 15 328 actions BIAT ayant un coût moyen de 360 908 dinars ;

- La SPDIT a reçu 116 946 actions gratuites BT, 8 031 actions gratuites BNA et 1 250 actions gratuites Attijari Bank portant jouissance à compter du 1er janvier 2018.
- Les plus-values latentes calculées sur la base du cours de clôture boursier du mois de juin 2018 soit 40 011 595 dinars, sont données à titre d'information. Conformément au principe énoncé dans la note 1.4, ces plus-values ne sont pas prises en compte.

5.2 ACTONS SICAV

LIBELLE	Valeur comptable au 30/06/2018	Valeur comptable au 30/06/2017	Valeur comptable au 31/12/2017	Valeur liquidative au 30/06/2018	Résultat latent
Sicav Mixte	38 559	39 343	38 875	58 016	19 457
Sicav Obligataire	367 480	612 513	426 688	371 470	3 990
FCP	1 505 000	1 005 000	1 505 000	1 801 366	296 366
	-----	-----	-----	-----	-----
TOTAL en DT	<u>1 911 039</u>	<u>1 656 856</u>	<u>1 970 564</u>	<u>2 230 852</u>	<u>319 813</u>

Les placements SICAV sont évalués au 30 juin 2018 à leur coût d'acquisition. Les plus et moins-values latentes ne sont pas prises en compte dans le résultat de la période.

5.3. BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE DEPOT

Les billets de trésorerie et certificats de dépôt sont ventilés par durée résiduelle comme suit :

Echéance	30/06/2018	juillet 2018	Total
Montant en DT	3 650 000	23 950 000	27 600 000

NOTE 6 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Banques	78 803	48 788	29 536
Caisse	7 426	2 194	1 426
Total en DT	<u>86 230</u>	<u>50 982</u>	<u>30 962</u>

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres après résultat de la période totalisent, un montant de 64 376 801 D contre 56 324 722 D au 30 juin 2017. Les mouvements des capitaux propres au cours du premier semestre 2018 sont détaillés au tableau ci-dessous :

Désignation	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves à régime spécial	Prime D'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2017	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	2 016 300	2 418 750	1 315 515	17 527 014	56 677 579
Affectation résultats reportés							-1 315 515	1 315 515	
Affectation du montant réinvesti					320 116			-320 116	
Dividende 2017								-15 400 000	-15 400 000
Résultats reportés 2017							3 122 413	-3 122 413	
Résultat								23 099 222	23 099 222
Total	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	2 336 416	2 418 750	3 122 413	23 099 222	64 376 801

7.1. CAPITAL

Le capital est composé de 28 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT chacune.

7.2. RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES

Ce compte enregistre la réaffectation des réserves ordinaires en réserves pour réinvestissements exonérés correspondant au montant des opérations de réinvestissements en exonérations d'impôts opérées par la société de 1999 à 2009 et approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2015.

7.3. RESERVES A REGIME SPECIAL

La variation correspond au blocage par l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2017, du montant réinvesti dans la société SGBIA pour 320 116 D.

7.4. RESULTATS REPORTEES

Le montant de 3 122 413 D correspond aux résultats reportés tels qu'ils découlent de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la 8^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2018.

7.5. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action au 30 juin 2018 s'élève à 0,825 dinar.

7.6. SITUATION DES RESERVES ET AUTRES ELEMENTS DES CAPITAUX PROPRES NON SOUMIS A LA RETENUE A LA SOURCE AU MOMENT DE LEUR DISTRIBUTION FUTURE.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013 – 54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances pour l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés par la retenue à la source se détaillent au 30/06/2018 comme suit :

	30/06/2018	30/06/2017
Réserve légale	2 800 000	2 800 000
Réserve ordinaire	1 777 162	1 777 162
Réserve à régime spécial et réserves pour réinvestissement exonérés	1 816 338	1 816 338
Prime d'émission	2 418 750	2 418 750
Total	<u>8 812 250</u>	<u>8 812 250</u>

NOTE 8 - AUTRES PASSIFS COURANTS

		30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Note	Libellé			
	Etat et collectivités publiques	2 740	2 023	21 816
	Personnels et comptes rattachés	114 357	101 499	114 158
	Sté de groupe	88 696	29 462	88 696
	Créditeurs divers	7 382	9 151	17 270
	Charges à payer	32 344	65 353	44 230
8-1	Produit perçus d'avance	64 640	51 251	268 590
8-2	Impôt à liquider	304 887	172 762	208 075
8-3	Provisions pour risque fiscal	499 912	499 912	499 912
	Total	1 114 958	931 413	1 262 747

8.1. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Ce compte enregistre les intérêts des billets de trésoreries perçus et non encore courus.

8.2. IMPOT A LIQUIDER

Conformément aux principes comptables prévus par la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires, la charge d'impôt déterminée au 30 juin 2018 s'élève à 304 887 D (Cf Note N°11 ci-après).

8.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour risques et charges d'un montant de 499 912 D, est constituée pour couvrir le risque lié au contrôle fiscal effectué en décembre 2010 portant sur la période allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2010 et objet de la taxation d'office notifiée en novembre 2016 réclamant un complément d'impôt en principal et intérêt de 689 932 D avec une correction à la baisse du report de l'IS de 185 267 D à fin 2010.

Suite au recours en justice de la société, le tribunal de première instance a ramené le complément d'impôt réclamé par l'administration fiscale à 523 356 D en principal et intérêts. La société a interjeté appel et une audience a été fixée pour le 22 octobre 2018.

NOTE 9 - LES PRODUITS D'EXPLOITATION

REVENUS	Solde en DT		
	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
DIVIDENDES DES PARTICIPATIONS NON COTEES	15 414 857	15 258 708	15 258 708
Dividendes des participations du groupe -non cotées	15 326 575	15 192 927	15 192 927
Dividendes des autres participations-non cotées	88 282	65 781	65 781
DIVIDENDES DES PLACEMENTS COTES	1 702 030	1 416 763	1 417 043
Dividendes des placements cotés	1 660 250	1 393 250	1 393 250
Dividendes SICAV	41 780	23 513	23 793
PLUS VALUES DE CESSION	4 559 690	28 200	34 346
Plus-values sur cession des actions SICAV	8 435	3 126	8 850
Plus-values sur cession des placements cotés	4 551 255	25 074	25 496
REVENUS DES PLACEMENTS	1 043 712	738 097	1 564 354
Revenus des billets de trésorerie	318 204	497 971	1 032 460
Revenus des emprunts obligataires	80 682	106 078	204 357
Revenus des certificats de dépôt	644 826	134 048	327 537
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	94 925	89 200	91 344
Jetons de présence et autres produits d'exploitation	91 250	87 500	87 500
Produits Financiers hors exploitation	3 670	1 269	3 844
Autres Produits d'exploitation	5	431	
REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES	1 196 813	334 443	269 586
Reprise des provisions sur titres placement en bourse	1 196 813	334 443	269 586
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	24 012 027	17 865 411	18 635 381

NOTE 10 - LES CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES	Solde en DT		
	30/06/18	30/06/17	31/12/17
COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES	56 314	24 580	42 382
MOINS VALUE SUR CESSION DE TITRES	15 095	231	233
DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	172 618	156 416	219 144
Dépréciation de titres cotés	136 649	90 933	65 483
Dépréciation de titres non cotés	35 969	65 483	153 661
CHARGES DE PERSONNEL	104 718	103 741	305 675
Salaires	94 547	96 019	254 909
Autres charges de personnel	10 172	7 722	50 766
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	228 592	222 618	310 824
Impôts et taxes	43 185	35 985	47 128
Diverses charges d'exploitation	185 407	186 633	263 696
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	30 580	10 906	22 034
TOTAL	607 918	518 492	900 291

NOTE 11 - TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Note 11: Tableau de détermination du résultat fiscal	Au 30/06/2018
Résultat comptable avant impôt	23 404 109
Réintégration	1 368 600
Perte d'exploitation	15 095
Provisions pour dépréciation des titres de participation	35 969
Provisions pour dépréciation des titres cotés	136 649
Provisions pour dépréciation des titres de placement déduits à hauteur de 50%	1 160 146
Amortissement voiture	20 740
Résultat fiscal avant déduction	24 772 708
Déductions	22 864 955
Dividendes	17 116 887
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation des titres en bourse ayant subis l'impôt	1 196 813
Plus-values D'actions	4 551 255
Résultat Fiscal avant déduction des provisions	1 907 753
Déduction des provisions sur titres dans la limite de 50% du bénéfice imposable	136 649
Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	1 771 104
Réinvestissement exonéré ZDR	900 000
Résultat fiscal arrondi	871 104
Impôt sur les sociétés au 30/06/2018 : 871 104 * 0,35	304 887
Minimum d'impôt : 871 104 *20%	174 221

NOTE 12 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

12.1. La variation des placements et autres actifs financiers est calculée par rapport au total de cette rubrique hors provisions pour dépréciation de titres de placement (Note 5).

12.2. Les dividendes et autres distributions concernent les dividendes versés aux actionnaires tels que décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017.

NOTE 13 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées entre la SPDIT et les autres sociétés du groupe SFBT concernent :

- les dividendes encaissés au titre des participations de la SPDIT dans des filiales de la SFBT (note 3-1),
- les opérations de placement en billets de trésorerie auprès des sociétés du groupe dont le solde au 30 juin 2018 s'élève à 9 600 000D. Ces placements sont rémunérés au taux du marché monétaire majoré d'un point et ont généré des produits financiers pour 318 204 D.
- assistance et maintenance informatique par la S.I.T. pour un montant annuel de 17 769 DT HT,
- location auprès de la SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour un loyer annuel de 15 150 DT HT.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018

Introduction

En application des dispositions de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE "S.P.D.I.T" pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2018.

Ces états financiers intermédiaires, qui font apparaître un total net de bilan de 65 491 759 D et un résultat bénéficiaire net de 23 099 222 D, ont été arrêtés par la Direction de la Société qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers intermédiaires ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser notre examen limité en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Le résultat du 1^{er} semestre comprend les dividendes qui ressortent des décisions de distribution pour leur montant total égal au 30 Juin 2018 à 17 116 887 D contre 16 675 471 D à la clôture du 1^{er} semestre de l'exercice 2017 et 16 675 751 D au 31 Décembre 2017.

Sur la base de notre examen limité et compte tenu de ce qui est mentionné ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T » arrêtée au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

TUNIS le, 10 août 2018

F.M.B.Z -KPMG TUNISIE

Hassen Bouaita

HLB GS Audit & Advisory

Ghazi Hantous